

PN-APP-980

WNC 60165

Développement institutionnel  
du Projet Productivité Niamey

par

W. Philip Boyle

26 octobre 1984

Institute for Development Anthropology  
99 Collier Street, Suite 302, P.O. Box 818  
Binghamton, New York 13902 USA

## Table des Matières

	<u>Page</u>
Introduction	1
L'Opération multiplication des semences autour des CPT (1983-1984)	
Sommaire	
Texte	5
Annexes:	
I    Intrants et participants par CPT	17
II   Opération multiplication des semences autour des CPT, campagne 1984-85	36
L'Auto-financement des CPT et le fonds de roulement	
Sommaire	
Texte	39
L'Institutionnalisation d'un processus de développement rural dans le Département de Niamey	
Sommaire	
Texte	71
Annexes:	
I    Une nouvelle génération de projets	95
II   Plans villageois de développement	109
III  Procédure de lancement et de suivi des petits projets villageois (Phase I)	129
IV   Le plan commercial	131

## DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

### DU

## PROJET PRODUCTIVITE NIAMEY

### INTRODUCTION

Le Projet Productivité Niamey (PPN) a comme but principal depuis sa création fin 1978 "l'institutionnalisation d'un processus de développement rural." Ceci veut dire la mise sur pied d'organisations et de procédures qui puissent engendrer et maintenir une augmentation continue de la productivité rurale, et partant, de la production agricole nationale en vue d'atteindre le stade de l'autosuffisance alimentaire d'ici la fin du siècle.

Le PPN misait sur une utilisation grandissante des nouveaux thèmes techniques agricoles de la part des cultivateurs nigériens. Ces thèmes techniques, à savoir principalement des semences sélectionnées (mil, sorgho, niébé), l'unité de culture attelée (2 boeufs + l'équipement aratoire), et l'engrais chimique devaient être vulgarisés au moyen de cours de formation de longue durée (9 mois) dans des Centres de Perfectionnement Technique (CPT). Les stagiaires consistaient en des couples, homme et femme, qui à la fin de leur stage de formation, devaient aider à vulgariser les nouveaux thèmes techniques auprès de leurs voisins.

En tache d'huile la connaissance des bienfaits des nouvelles techniques devait s'étendre à travers les campagnes, entraînant l'utilisation grandissante d'une technologie qui promettait une plus grande rentabilité de l'agriculture traditionnelle. Les ex-stagiaires des

CPT pouvaient servir de formateurs de nouveaux cultivateurs désirant utiliser le nouveau matériel et les intrants améliorés (semences, engrais) qu'ils pourraient obtenir à crédit de leur coopérative.

Depuis 6 ans le PPN tache donc de réaliser la création d'un processus de développement agricole qui pourrait se maintenir et s'étendre en envergure avec un minimum d'aide de l'extérieur. Le programme était ambitieux et l'espace territorial grand, rien que dans le Département de Niamey. D'autre part, les thèmes techniques eux-mêmes n'étaient pas toujours pleinement adaptés à tous les terroirs. Cependant, en dépit de maintes difficultés, le PPN a su mettre en marche une organisation qui semble pouvoir former un assez grand nombre de cultivateurs (240 par an, plus un nombre égal de femmes) et arrive avec succès à approvisionner les coopératives en matériel et intrants agricoles.

L'objectif du présent rapport est d'examiner certains aspects du fonctionnement du PPN en vue de conseiller son directeur nigérien au sujet des futures possibilités du Projet, surtout en vue des directives du Séminaire de Zinder sur les stratégies d'intervention en milieu rural (1982). Car, du fait de la création d'une nouvelle Société de Développement en République du Niger, laquelle vise un processus d'auto-encadrement et d'auto-gestion des activités de développement au niveau des villages, les recommandations de Zinder, soulignant le besoin de réduire les coûts récurrents des activités des Services Techniques, revêtent une certaine urgence pour l'avenir du Projet Productivité. Surtout préoccupants sont les coûts récurrents des CPT, sur lesquels le PPN compte beaucoup pour augmenter la production agricole. La mesure dans laquelle ces CPT seront capables de réduire leurs frais

opérationnels déterminera l'avenir des activités de formation et de vulgarisation du Projet. Les deux premières parties de ce rapport sur le développement institutionnel au sein du PPN examinent ces possibilités, à savoir: d'après les résultats d'une première tentative de multiplication des semences sélectionnées autour des CPT, dans quelle mesure serait-il possible de générer quelque revenu pour les centres, tout en disséminant l'usage des nouveaux thèmes techniques et en assurant une plus grande disponibilité des semences dans les campagnes; et dans quelle mesure les CPT pourront-ils s'auto-financer à la fin du Projet au moyen de la production de leurs propres stagiaires? En l'absence d'un financement suffisant, d'où viendront les revenus pour maintenir le programme du PPN après le retrait du financement USAID?

Dans la troisième partie du rapport sont examinées la forme et les fonctions d'un nouveau Fonds de Développement Rural (FDR) pour le Département de Niamey. Lancé initialement dans le contexte des activités du PPN, le FDR sera un fonds de roulement dont les objectifs seront d'une part le renforcement des nouvelles structures de la Société de Développement, et d'autre part la stimulation d'activités économiques au niveau des villages. Puisque ce FDR vise l'institutionnalisation d'un processus continu de développement rural, il s'accompagnera d'activités de formation et comportera la création d'outils techniques, financiers, et administratifs appropriés qui pourront survivre au retrait du PPN.

Le FDR est d'ailleurs un parmi plusieurs nouveaux projets de développement rural, qui constituent collectivement une nouvelle génération de projets visant une approche "bas-haut" d'envergure réduite au problème du développement des villages nigériens. Les

grandes lignes de cette nouvelle approche aux problèmes de développement rural, y compris la description des nouveaux projets prévus dans le cadre de cette approche, accompagnent et renforcent dans ce rapport la validité du nouveau FDR au sein du Projet Productivité Niamey.

## L'OPERATION MULTIPLICATION DES SEMENCES

### AUTOUR DES CPT (1983-84)

#### SOMMAIRE

Pendant la campagne agricole de 1983-84, le *Projet Productivité Niamey* a tenté pour la première fois une expérience de multiplication des semences sélectionnées aux alentours de ces Centres de Perfectionnement Technique (CPT). Huit CPT sur onze y ont participé, mobilisant 285 "paysans multiplicateurs" pour planter 5.280 kg de mil HKP et CIVT, de sorgho Babadia, et de niébé TN 88-63.

L'opération visait à combler un certain manque de semences sélectionnées dans les campagnes nigériennes, et espérait en plus générer un peu de revenu supplémentaire pour parier aux déficits opérationnels des CPT.

Chaque CPT participant a fait aux paysans multiplicateurs des "prêts de campagne," qui consistaient en des semences sélectionnées (surtout le mil HKP ou CIVT) et des engrais et fongicide. Les semences devaient être remboursées en fin de campagne avec une majoration de 25%. Les engrais et le fongicide devaient être achetés comptant par les paysans, mais semblent avoir été prêtés également dans la plupart des cas. Dans ce cas, ils étaient remboursable en nature (semencés) ou en espèces.

L'expérience par CPT a beaucoup varié, mais au total une valeur des intrants de 2.859.940 FCFA a été engagée dans l'opération par les CPT, qui s'attendaient en récupérer 3.024.929 FCFA en fin de campagne. Le total finalement remboursé ne s'élève qu'à 1.548.109 FCFA, soit 54,1% de la valeur des intrants consommés, ou 51,2% de la valeur de la somme à récupérer.

L'explication du manque de succès de cette expérience se trouve dans l'inadéquation des moyens de suivi de l'exercice sur le terrain. Bien qu'un aide-encadreur par CPT ait été embauché pour suivre les activités des paysans multiplicateurs dans leurs champs, il n'a pas pu ou su tenir compte de ces activités dans la presque totalité des cas. Seul le CPT de Simiri semble avoir réussi l'opération. Il est un des trois CPT participants cette année (1984-85), mais les conditions pluviométriques de la présente campagne ne sont pas prometteuses.

La réussite de l'expérience à l'avenir demandera, en plus d'une bonne pluviométrie, un système de suivi et de contrôle des activités des multiplicateurs à la hauteur de l'échelle de l'opération. Les aides-encadreurs doivent connaître les raisons du manque de remboursement des paysans pour être sûrs que ce manque est dû à des conditions climatologiques (ou autre désastre naturel) plutôt qu'à une mauvaise volonté.

Il sera nécessaire, par conséquent, de ramener l'échelle de l'opération dans chaque CPT au niveau où l'aide-encadreur et l'autre personnel du CPT puissent connaître les activités de tous les paysans encadrés par l'opération. Surtout, à la récolte, le personnel du CPT doit contrôler les résultats des cultures pour parer toute tentative de la part des paysans de se dérober à leurs obligations.

L'OPERATION MULTIPLICATION DES SEMENCES  
AUTOUR DES CPT (1983-1984)

Dans le cadre du développement de semences sélectionnées pour l'agriculture paysanne nigérienne, 8 Centres de Perfectionnement Technique (CPT) du Projet Productivité de Niamey (PPN) ont participé à une opération de multiplication des semences pendant la Campagne Agricole 1983-84.

Cette opération demandait le recrutement de "paysans multiplicateurs" aux alentours des CPT. Bien que les semences prêtées aux paysans soient sorties des stocks des CPT, et par conséquent aient été financées par le PPN, ces "prêts de campagne" aux paysans n'en restaient pas moins une activité en dehors des activités normales de formation et de vulgarisation des CPT. Un aide-encadreur, également recruté et payé par le PPN, devait surveiller et conseiller les paysans dans leurs opérations de multiplication aux alentours des CPT. Le responsable du CPT était l'ultime responsable de l'opération.

Circuit des Semences Sélectionnées

L'origine des semences sélectionnées utilisées au Niger est l'Institut National de Recherche Agronomique du Niger (INRAN) à Niamey. Après le développement des prototypes, la Ferme Semencière de Lossa développe la génération M1. Une deuxième et troisième générations (M2, M3) des semences sélectionnées sont développées dans les cinq Centres Régionaux de Multiplication à travers le pays. Avec la M3 on en arrive au stade de la vulgarisation des nouvelles variétés.

Comme pour la production des stagiaires des CPT mêmes, les semences récoltées par les paysans multiplicateurs sont rassemblées aux CPT, puis envoyées au criblage à la Ferme Semencière de Lossa. Après le criblage, un certain pourcentage de semences pures (entre 65% et 85% selon les variétés en 1983-84) peut être revendu sur le marché ou relivré aux CPT pour relancer le circuit.

#### Opération de Multiplication autour des CPT en 1983-84

L'opération a commencé en avril-mai 1983, avec le recensement des demandes de prêts de campagne et la livraison des semences aux producteurs. En principe, le paysan multiplicateur devait cultiver au moins 1 hectare par variété de semence choisie, à raison de 10 kilogrammes de mil ou de sorgho, et 20 kilogrammes de niébé par hectare. La culture de moins de 1 hectare pose un problème de pureté de la semence récoltée, surtout pour le mil ou le sorgho.

Faisant partie aussi des prêts de campagne étaient l'emprunt obligatoire d'engrais et l'achat au comptant ou à crédit de fongicide. Le prix des engrais en 1983 était de 45 FCFA le kilo pour l'engrais supertriple et de 50 FCFA le kilo pour l'urée. Le fongicide valait 60 FCFA le sachet. Un sachet de fongicide et 100 kg d'engrais (50 kg de chaque engrais) semblent avoir été la norme pour un hectare de culture dans cette opération.

Les paysans multiplicateurs devaient de surcroît utiliser les autres thèmes techniques enseignés dans les CPT, c'est-à-dire l'unité de culture attelée (2 boeufs) et le matériel aratoire agréé. Par

conséquent, bon nombre des paysans multiplicateurs en 1983 étaient d'anciens stagiaires des CPT.

A la récolte en octobre, les paysans multiplicateurs devaient rembourser en nature les semences empruntées, plus 25%. En ce qui concerne la valeur des engrais, elle pouvait être remboursée soit en espèce, soit en nature au prix d'avant criblage.<sup>1</sup> Le fongicide, qui avait été acheté à crédit par les paysans était également sujet au remboursement.

Huit CPT ont participé à l'opération: Simiri, Tondikiwindi, Chiwil, Fandou, Koné Béri, Kabé, Boula, et Guéladio. Les CPT de Birni n'Kolondia, Itchiguine, et Guéssendoundou n'y ont pas participé. Parmi les CPT participants se trouvaient le CPT le plus productif de tous en général (Guéladio), celui le moins productif (Tondikiwindi), et le CPT "moyen" de Boula. Au total 285 paysans multiplicateurs ont cultivé 471,4 hectares autour des 8 CPT (voir Tableau I).<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup>Lorsque les semences récupérées sont renvoyées au criblage à la Ferme Semencière de Lossa, elles prennent la valeur de leur qualité: 1er choix vaut à peu près 50% de plus que le prix d'achat aux producteurs; 2ème choix vaut un peu moins que ce prix.

<sup>2</sup>Voir Annexe I pour la liste complète des paysans multiplicateurs. Ces listes fournies par les chefs de centre peuvent ne pas correspondre exactement dans le détail des intrants engagés aux chiffres, plus récemment révisés, du responsable de la vulgarisation du PPN. Ceux-ci sont utilisés dans ce rapport en Tableau II.

TABLEAU I  
PARTICIPATION DES PAYSANS MULTIPLICATEURS  
PAR CPT (1983-84)

CPT	NOMBRE DE PARTICIPANTS	NO. D'HECTARES CULTIVÉS
Simiri	66	108
Fandou	20	20
Koné Béri	22	43
Kabé	54	60,5
Guéladio	12	11,5
Tondikiwindi	25	55
Boula	42	59
Chiwil	44	114,5
<b>TOTAL</b>	<b>285</b>	<b>471,5</b>

### Situation des Intrants.

Globalement les intrants suivants ont été consommés: mil HKP (3.950 kg), mil CIVT (1.060 kg), sorgho Babadia (190 kg), niébé TN 88-63 (80 kg), engrais supertriple (25.050 kg), engrais urée (20.098 kg), fongicide (464 sachets). La valeur totale de ces intrants s'élevait à 2.859.940 FCFA (voir Tableau II). Il devait être rajouté à cette somme à la récupération, un intérêt de 25% de la valeur des semences, soit un total de 3.024.929 FCFA en fin de la campagne.

### Situation des Remboursements.

Les remboursements se sont faits soit en nature (semences), soit en espèces. Les récupérations en nature ont dû être envoyées à la Ferme Semencière de Lossa pour le criblage. Leur valeur d'après criblage s'élève à 1.147.454 FCFA (voir Tableau III). A cela viennent s'ajouter les 400.655 FCFA remboursés en espèces, soit un total de 1.548.109 FCFA (Tableau III). A la fin de la Campagne 1983-84 (avril-mai 1984), le taux de remboursement de la valeur des intrants consommés par l'opération s'élevait à 54,1%. Le taux de remboursement par rapport à la valeur-cible escomptée (intrants + 25% des semences en plus), était seulement de 51,2%.

### Situation Individuelle des CPT.

La situation générale des remboursements exposée ci-dessus recèle bien des différences entre les CPT (voir Tableau IV). Comparés à un

TABLEAU II

VALEUR DES INTRANTS CONSOMMES

DANS L'OPERATION MULTIPLICATION

DES SEMENCES 1983-1984

INTRANTS	QUANTITE	PRIX	VALEUR (FCFA)
Mil HKP	3.950 kg	125 F/kg	493.750
Mil CIVT	1.060 kg	125 F/kg	132.500
Sorgho Babadia	190 kg	110 F/kg	20.900
Niébé TN 88-63	80 kg	160 F/kg	12.800
Engrais Supertriple	25.050 kg	45 F/kg	1.127.250
Engrais Urée	20.898 kg	50 F/kg	1.044.900
Fongicide	464 sachets	60 F/sa	27.840
<b>TOTAL INTRANTS</b>			<b>2.859.940</b>
Total à récupérer (intrants + 25% des semences)			<b>3.024.929</b>

TABLEAU III

VALEUR DES REMBOURSEMENTS  
EN FIN DE LA CAMPAGNE 1983-84

TYPE DE REMBOURSEMENT	QUANTITE	VALEUR <sup>1</sup> (FCFA)
Mil HKP	8.418 kg	861.641
Mil CIVT	2.152 kg	248.453
Mil "tout venant" <sup>2</sup>	400 kg	32.000
Sorgho Babadia	50 kg	5.360
Espèces	-	400.655
<b>TOTAL</b>		<b>1.548.109</b>
Taux de Remboursement (Valeur des Intrants) .....		54,1%
Taux de Remboursement (Valeur des Intrants + 25% des semences) ...		51,2%

<sup>1</sup> Sauf le mil "tout venant", les semences ont été mêlées à la production des stagiaires des CPT et envoyées au criblage. Deux qualités de semence ont été établies pour cette production, 1ère et 2ème. Seule la 1ère qualité pouvait être revendue comme de la vraie semence sélectionnée. 69,6% du mil HKP, 79,3% du mil CIVT, 80,6% du sorgho Babadia, et 65% du niébé TN (charançonné) étaient classés de 1ère qualité. 10,5% du mil ensemble était vendable au prix du "tout venant". 9,2% du sorgho était de 2ème qualité et valait environ 70 FCFA. De petites quantités de mil de 3ème qualité ont été dégagées mais n'ont que peu de valeur et sont consommées par le bétail.

<sup>2</sup> Mil "traditionnel", non amélioré.

TABLEAU IV

SITUATION INDIVIDUELLE DES CPT

EN FIN DE LA CAMPAGNE 1983-84

CPT	VALEUR CONSOMMEE	VALEUR- CIBLE	VALEUR RECUPEREE	POURCENTAGE	
				VALEUR CON- SOMMEE	VALEUR- CIBLE
Simiri	671.450	707.025	706.263	105,2	99,9
Fandou	109.900	116.463	74.061	67,4	63,6
Koné Béri	278.760	293.135	184.723	66,3	63,0
Kabé	374.600	396.100	218.860	58,4	55,3
Guéladio	176.650	181.125	92.255	52,2	50,9
Tondikiwindi	188.870	206.058	70.319	37,2	34,1
Boula	325.120	343.870	103.730	31,9	30,2
Chiwil	734.590	781.153	97.898	13,3	12,5
TOTAL	2.859.940	3.024.929	1.548.109	54,1	51,2

taux de remboursement global de la valeur-cible de 51,2%, les taux individuels des CPT variaient entre un minimum de 12,5% pour Chiwil, qui avait pourtant lancé l'opération avec le plus d'envergure, jusqu'à un maximum de 99,9% pour le CPT de Simiri. Deux autres CPT ont remboursé à peu près les deux tiers (2/3) de la valeur-cible (Fandou, Koné Béri), deux ont remboursé environ la moitié (Guéladio, Kabé), et deux n'ont pu atteindre qu'environ le tiers (1/3) de leur but (Tondikiwindi, Boula).

Pourquoi le CPT de Guéladio, par ailleurs le plus productif de tous en 1983 (production des stagiaires), n'a pu atteindre que la 5ème place avec un taux de remboursement de 50,9%, reste un mystère.

Tondikiwindi, le CPT de loin le moins productif en ce qui concerne la production de ses stagiaires en 1983, a pu dépasser celui de Boula, pourtant près de la moyenne dans la production de ses stagiaires. Et Chiwil, qui s'était lancé avec le plus d'éclat dans cette opération (9,4% de plus de ressources engagées que Simiri), a complètement raté l'exercice.

### Conclusion

L'opération multiplication des semences autour des CPT du Projet Productivité Niamey n'a pas réussi en 1983, sa première année. Vu les conditions pluviométriques de la Campagne 1984-85, inférieures de 40 à 50% à celles de 1983-84, il ne semble y avoir de chances qu'elle aboutisse en sa deuxième année. Loin s'en faut très probablement. Non seulement les paysans multiplicateurs n'ont pu servir de source de semences sélectionnées pour la Campagne 1984-85, mais ils n'ont même

pas pu (sauf à Simiri) rembourser leurs prêts de campagne. Il semble de surcroît qu'une somme importante (5.150.000 FCFA) prévue pour les rachats aux producteurs du surplus après remboursement, n'a jamais servi et reste bloquée dans le compte de la Direction de l'Agriculture au B.D.R.N. (n° 0001008269/24). Il est loin d'être sûr qu'elle serve en 1984-85.

A quoi est dû l'échec de l'opération multiplication des semences, d'autant plus problématique que la campagne 1983-84 a semblé bénéficier d'une pluviométrie plus ou moins satisfaisante? Il est probable que les résultats décevants de cette opération tiennent surtout à un manque de suivi adéquat de la part du personnel des CPT, en l'occurrence un aide-encadreur embauché pour l'exercice même et le chef de centre. Cependant, celui-ci se trouvait chargé de l'opération multiplication des semences en plus de ses autres responsabilités. Néanmoins, une partie de l'échec doit lui être attribuée.

En plus du fait que le personnel des CPT, d'où les intrants sont partis, n'ont pu ou su suivre les expériences "sur le terrain" des multiplicateurs, il y avait le problème des rachats. A l'origine, il était prévu de récupérer les semences sélectionnées en nature, plus une majoration de 25%. Quant aux autres intrants (engrais, fongicide) les paysans pouvaient les rembourser en espèces ou en revendant aux CPT des semences aux prix d'achat aux producteurs (fixés par le Ministère du Développement Rural).<sup>1</sup> L'exédent de leur production devait être

---

<sup>1</sup>En 1983 les prix de rachat pour un kilo de semences sélectionnées étaient: 90 FCFA pour le mil, 80 FCFA pour le sorgho, 110 FCFA pour le niébé. Les prix de cession aux paysans avaient été: 125 FCFA

racheté en même temps. Puisque les fonds permettant de racheter la production n'étaient pas arrivés à temps aux CPT, les chefs de centre ont procédé tant bien que mal au seul remboursement en nature de la valeur totale des prêts de campagne. Ils n'y ont pas très bien réussi.<sup>2</sup>

### Recommandations

Le problème de la récupération des prêts aux paysans, que ce soit les prêts de campagne à court terme, ou les prêts de matériel agricole à moyen ou long terme, reste la clé du succès du programme de vulgarisation des thèmes techniques au Niger. Avant de lancer une opération appelée "multiplication des semences," il aurait fallu s'assurer au moins de l'adéquation des moyens de suivi et de contrôle à l'envergure d'une telle "opération." Très évidemment, le nombre de paysans et les activités requises pour bien les suivre ont dépassé les moyens du personnel de la plupart des CPT. Et pourtant, comment expliquer le succès de l'expérience de Simiri?

Avant de recommencer cette opération à l'avenir, il conviendra d'étudier les problèmes humains et logistiques ayant pu nuire au succès

---

(mil), 110 FCFA (sorgho), 160 FCFA (niébé). Les prix des semences sélectionnées 1ère catégorie sont montés en fin de campagne à 135 FCFA (mil), 125 FCFA (sorgho), et 180 FCFA (niébé). C'étaient donc ces nouveaux prix qui ont servi à évaluer la valeur des remboursements en nature après criblage.

<sup>2</sup>Les taux de remboursement des CPT seraient moindres si les remboursements en nature n'étaient évalués qu'aux prix de rachat aux producteurs. Les valeurs des semences récupérées ont été calculées sur la base des catégories de semences (et leurs prix) sortant du criblage de la Ferme Semencière de Lossa.

de l'entreprise. Lorsque les raisons du succès de Simiri, et de l'échec partout ailleurs, auront été comprises par les cadres du Projet Productivité et du Service Départemental de l'Agriculture, le programme mérite d'être tenté à nouveau.

A N N E X E I

INTRANTS ET PARTICIPANTS PAR CPT

OPERATION MULTIPLICATION DES SEMENCES 1983-84

CPT SIMIRI

N° ORDRE	NOMS ET PRENOMS	SUPERFICIE (ha)	SEMENCES (kg)	SUPERTRIPLE (kg)	UREE (kg)
1	Amadou Moussa	2	20	100	100
2	Hama Abdou	1	10	50	50
3	Idé Nouhou	1	10	50	50
4	Yacouba Garba	2	20	100	100
5	Souna Moussa	1	10	50	50
6	Moussa Hima	1	10	50	50
7	Hassane Alzouma	2	20	100	100
8	Hama Yacouba	3	30	150	150
9	Nouhou Amadou	2	20	100	100
10	Kimba Idé	2	20	100	100
11	Mamoudou Zakou	1	10	50	50
12	Alfari Hamma	1	10	50	50
13	Harouna Bagna	2	20	100	100
14	Ali Garba	1	10	50	50
15	Yacouba Hima	2	20	100	100
16	Marafa Ali	1	10	50	50
17	Alzoumou Moussa	1	10	50	50
18	Mournouni Yacouba	1	10	50	50
19	Sina Doudou	3	30	150	150
20	Saley Issaka	2	20	100	100
21	Oumarou Issa	2	20	100	100
22	Hamidou Saley	1	10	50	50
23	Yayé Badio	1	10	50	50
24	Harouna Saley	1	10	50	50
25	Hamadou Issa	2	20	100	100
26	Mounkaïla Idé	2	20	100	100
27	Hamma Saley	1	10	50	50
28	Adamou Abdou	2	20	100	100
29	Abdou Hassane	2	20	100	100

SIMIRI (suite)

30	Moussa Adamou	1	10	50	50
31	Zakou Abdoulaye	2	20	100	100
32	Idé Nouhou	1	10	50	50
33	Seyni Oumarou	2	20	100	100
34	Mamoudou Issa	2	20	100	100
35	Moussa Oumarou	2	20	100	100
36	Gourouzou Dabey	1	10	50	50
37	Garba Hassane	1	10	50	50
38	Halima Kindo	3	30	150	150
39	Saley Moussa	2	20	100	100
40	Tinni Djibo	1	10	50	50
41	Inoussa Daouda	1	10	50	50
42	Zakari Moussa	1	10	50	50
43	Issaka Hassoumi	2	20+30 niébé	100	100
44	Soumara Adamou	2	20	100	100
45	Barkiré Yayé	1	10	50	50
46	Badjo Soumaïla	2	20	100	100
47	Dandakoye Yayé	1	10	50	50
48	Karimou Moussa	1	10	50	50
49	Moussa Toukou	2	20	100	100
50	Seyni Adamou	1	10	50	50
51	Hassane Saïbou	1	10	50	50
52	Issaka Yayé	2	20	100	100
53	Soumaïla Badjo	1	10	50	50
54	Ali Moussa	2	20	100	100
55	Tinni Seyni	2	20	100	100
56	Yacouba Hima	1	10	50	50
57	Yayé Zakou	2	20	100	100
58	Ali Oumarou	2	20	100	100
59	Abdoulaye Karimou	3	30	150	150
60	Harouna Issa	2	20	150	150
61	Saley Siddo	2	20	150	100
62	Adamou Yayé	2	20	100	100
63	Moussa Hima	2	20	100	100

SIMIRI (suite)

64	Adamou Hinsa	2	20	150	100
65	Himou Adamou	2	30	150	150
66	Kimba Idé	2	30	150	150
TOTAL		108	1.100	5.550	5.450

OPERATION MULTIPLICATION DES SEMENCES 1983-84

CPT KONE BERI

N° ORDRE	NOMS ET PRENOMS	SUPERFICIE (ha)	SEMENCES MIL HKP (kg)	SUPERTRIPLE (kg)	UREE (kg)
1	El Adamou Abdoulaye	4	40	200	200
2	Nouhou Abdoulaye	3	40	200	200
3	Zakou Allayno	2	20	100	100
4	Seyni Idé	1	10	50	50
5	Oumarou Mamoudou	1	10	50	50
6	Moussa Adamou	2	20	100	100
7	Hassan Gourouza	1	10	50	50
8	Saley Tahirou	4	40	200	200
9	Tinni Moussa	1	10	50	50
10	Hassan Allayno	1	10	50	50
11	Hassan Saley	2	20	100	100
12	Hamissou Maïdargi	4	40	200	200
13	Idé Goumey	2	30	150	150
14	Aïssa Boyo	2	30	150	150
15	Hassan Moumouni	1	10	50	50
16	Gorgus	5	50	250	250
17	Halima	2	20	100	100
18	Djiibo Daouda	1	10	50	50
19	Garba Gazani	1	10	50	50
20	Inoussa Dabey	1	10	50	50
21	Garba Yeno	1	10	50	50
22	Cadou	1	10	50	50
TOTAL		43	460	2.300	2.300

OPERATION MULTIPLICATION DES SEMENCES 1983-84

CPT FANDOU

N° ORDRE	NOMS ET PRENOMS	SUPERFICIE (ha)	SEMENCES MIL HKP (kg)	SUPERTRIPLE (kg)	UREE (kg)
1	Hima Moussa	1	10	50	50
2	Saley Issa	1	10	50	50
3	Seydou Zakari	1	10	50	50
4	Amadou Barkiré	1	10	50	-
5	Moussa Issaka	1	20	100	50
6	Hima Saley	1	10	50	50
7	Issaka Adamou	1	10	50	-
8	Dodo Djibo	1	10	50	50
9	Tahirou Hama	1	19	50	50
10	Mounkaïla Amadou	1	10	50	-
11	Idé Mamadou	1	10	50	50
12	Moussa Gado	1	10	50	-
13	Djibo Kinda	1	10	50	-
14	Oumarou Saley	1	10	50	50
15	Soumaïla Issoufou	1	10	50	50
16	Issa Adamou	1	10	50	-
17	Saley Dodo	1	10	50	50
18	Hamani Issoufou	1	10	50	50
19	Barkiré Adamou	1	10	50	50
20	Abdou Yacouba	1	10	50	50
TOTAL		20	210	1.050	700

OPERATION MULTIPLICATION DES SEMENCES 1983-84

CPT KABE

N° ORDRE	NOMS ET PRENOMS	SUPERFICIE (ha)	SEMENCES MIL HKP (kg)	SUPERTRIPLE (kg)	UREE (kg)
1	Zakari Diaparo	2	20	100	100
2	Saley Seyni	2	20	100	100
3	Abdou Barkiré	2	20	100	100
4	Idé Kimba	2	20	100	100
5	Moussa Barkiré	1	20	100	100
6	Garba Moussa	1	20	100	100
7	Moussa Arzaka	1	20	100	100
8	Mounkaïla Alfa	1	20	100	100
9	Moussa Hima	2	20	100	100
10	Hamadou Hima	1	20	100	100
11	Boumaïla Hima	2	20	100	100
12	Maïgari Dodo	1	20	100	100
13	Adamou Souley	1	20	100	100
14	Moussa Garba	1	20	100	100
15	Halidou Oumarou	1	10	50	50
16	Hamidou Djéro	1	14	50	50
17	Dodo Kimba	1	10	50	50
18	Mounkaïla Adamou	1	10	50	50
19	Hassane Sambeye	1	11	50	50
20	Idé May Dadjé	1	10	50	50
21	Idé Issaka	1	20	100	100
22	Kontagora	1	10	-	-
23	Halima Yambeye	1	10	-	-
24	Issaka Kimba	1	10	-	-
25	Badjo Djanga	1	10	-	-
26	Moumouni Hamidou	1	10	-	-
27	Djibrilla Garba	1	10	-	-

KABE (suite)

28	Zakari Moussa	1	10	50	50
29	Issaka Seydou	1	10	50	50
30	Abdoulazize Adamou	1	10	50	50
31	Oumarou Saley	1	10	50	50
32	Soumaïla Seydou	1	10	50	50
33	Yayé Kari	1	10	50	50
34	Moussa Kari	1	10	50	50
35	Adamou Hassane	1	10	50	50
36	Seybou Gomno	0,5	5	50	50
37	Toukou Seyni	1	10	50	50
38	Hassoumi Saley	0,5	5	50	50
39	Soumana Seyri	1	10	50	50
40	Karimou Harouna	1	10	50	50
41	Badjo Gado	1	10	50	50
42	Maïgari Kimba	0,5	5	50	50
43	Hassoumi Bilan	1	10	50	50
44	Hamani Dandakoye	0,5	5	50	50
45	Toudjani Yakouba	1	10	50	50
46	Adamou Saley	1	10	50	50
47	Barkiré Saley	0,5	5	50	50

---

TOTAL MIL	50,5	600	2.800	2.800
-----------	------	-----	-------	-------

KABE (suite)

---

	SUPERFICIE	SORGHO	SUPERTRIPLE	UREE	
	(ha)	BABADIA	(kg)	(kg)	
		(kg)			
1	Abdou Harouna	1	10	20	20
2	Yayè Kari	1	10	20	20
3	Hassoumi Saley	1	10	20	20
4	Abdoulaye Moussa	1	10	20	20
5	Toukou Idé	1	10	20	20
6	Abdou Harouna	1	10	20	20
7	Hamani Biga	1	10	20	20

KABE (suite)

8	Dodo Djibo	1	10	20	20
9	Abdou Wintani	1	10	20	20
10	Moussa Kari	1	10	20	20
TOTAL SORGHO		10	100	200	200

OPERATION MULTIPLICATION DES SEMENCES 1983-84

CPT GUELADIO

N° ORDRE	NOMS ET PRENOMS	SUPERFICIE (ha)	SORCHO (kg)	NIEBE (kg)	SUPER- TRIPLE (kg)	UREE (kg)
1	Hama Hamidou	1	10	-	50	50
2	Sambo Sidikou	1	10	-	50	50
3	Bouréïma Amadou	1	10	-	50	50
4	Idrissa Soumana	1	10	-	50	50
5	Daoda Boukari	1	10	-	50	50
6	Hamidou Oumarou	1	10	-	50	50
7	Barké Hama	1	10	-	50	50
8	Hama Ali	1	10	-	50	50
9	Amadou Abdoulaye	1	10	-	50	50
10	Moussa Boubacar	1	-	20	50	-
11	Hamidou Abdoulaye	1	-	20	50	-
12	Soumana Amadou	0,5	-	20	50	-
TOTAL		11,5	90	60	600	450

OPERATION MULTIPLICATION DES SEMENCES 1983-84

CPT TONDIKIWINDI

N° ORDRE	NOMS ET PRENOMS	SUPERFICIE (ha)	SEMENCES MIL HKP (kg)	SUPERTRIPLE (kg)	UREE (kg)
1	Hassane Siddo	2	20	100	/
2	Alzouma Moussa	3	30	100	/
3	Idé Niandou	2	20	100	/
4	Hamidou Tahirou	2	20	100	/
5	Yayé Abdou	2	20	100	/
6	Adamou Sinna	3	30	100	/
7	Nouhou Moussa	2	20	100	/
8	Garba Oumarou	3	30	150	/
9	Ibrahima Moumouni	2	20	100	/
10	Moumoudou Issa	2	20	100	/
11	Abfari Karimou	2	20	100	/
12	Yambay Djibo	2	20	100	/
13	Daouda Tahirou	2	20	100	/
14	Seyni Nouhou	2	20	100	/
15	Gazari Kondo	2	20	100	/
16	Issaka Saley	3	30	150	/
17	Kimba Moussa	2	20	100	/
18	Alzouma Yacouba	2	20	100	/
19	Moumouni Ali	2	20	100	/
20	Ali Tinni	2	20	100	/
21	Adamou Hassane	2	20	100	/
22	Dodo Issa	2	20	100	/
23	Inoussa Ali	3	30	100	/
24	Souna Saley	2	20	100	/
25	Mamoudou Tahirou	2	20	100	/
TOTAL		55	550	2.600	

OPERATION MULTIPLICATION DES SEMENCES 1983-84

CPT BOULA

N° ORDRE	NOMS ET PRENOMS	SUPERFICIE (ha)	SEMENCES MIL HKP (kg)	SUPERTRIPLE (kg)	UREE (kg)
1	Garba Yacouba	1	10	50	50
2	Nouhou Alzouma	1	10	50	50
3	Hama Idé	1	10	50	50
4	Moussa Amadou	2	20	100	100
5	Moumouni Waliwalize	1	10	50	50
6	Hassane Adamou	3	30	100	100
7	Moussa Kimba	1	10	50	50
8	Harouna Souley	1	10	50	50
9	Abdou Souma	1	10	50	50
10	Mamadou Ali	2	20	100	100
11	Moussa Alfari	1	10	50	50
12	Mamoudou Moussa	1	10	50	50
13	Moussa Garba	1	10	50	50
14	Hassane Hima	2	20	100	100
15	Idé Hima	1	10	50	50
16	Alfa Idé	1	10	50	50
17	Hassane Marafa	3	30	100	100
18	Harouna Alzouma	2	20	100	100
19	Oumarou Alzouma	1	10	50	50
20	Issaka Alzouma	1	10	50	50
21	Saley Alzouma	1	10	50	50
22	Yacouba Hima	1	10	50	50
23	Issoufou Amadou	2	20	100	100
24	Sita Moumouni	1	10	50	50
25	Hamidou Moussa	1	10	50	50
26	Mamadou Fona	1	10	50	50
27	Harouna Zakou	1	10	50	50

BOULA (suite)

28	Yayé Zakou	1	10	50	50
29	Mounkaïla Mamoudou	2	20	100	100
30	Hamadou Hassane	1	10	50	50
31	Hassane Hamadou	2	20	50	50
32	Adou Hassane	1	10	50	50
33	Harouna Abfari	1	10	50	50
34	Hassane Harouna	3	30	100	100
35	Badio Garba	1	10	50	50
36	Hamadou Ali	2	20	100	100
37	Amadou Hamani	1	10	50	50
38	Harouna Garba	2	20	50	50
39	Seydou Garba	3	30	100	100
40	Hamadou Alzouma	1	10	50	50
41	Alfa Moussa	1	10	50	50
42	Idé Adamou	1	10	50	50
<b>TOTAL</b>		<b>59</b>	<b>590</b>	<b>2.650</b>	<b>2.650</b>

OPERATION MULTIPLICATION DES SEMENCES 1983-84

CPT CHIWIL

MIL HKP

N°	NOMS	VILLAGES	QUANTITE RECUE (kg)	N° HECTARES
1	Zakara Mahama	Chiwil	10	1
2	Agamarathi Islama	"	40	4
3	Issaka Issoufou	"	100	10
4	Ali Sidikou	"	10	1
5	Alfari Minati	"	50	5
6	Bana Mahama	"	10	1
7	Dodo Bodo	"	40	4
8	Abdou Kotia	"	40	4
9	Abdouramane Moussa	"	20	2
10	Infi Magé	"	10	1
11	Infi Amoda Alfari	"	10	1
12	Hassane Mahama	"	20	2
13	Adamou Djooga	"	20	2
14	Harouna Aouta	"	30	3
15	Tchimba Sounna	"	10	1
16	Badou Sinka	"	50	5
17	Hata Alfari	"	50	5
18	Tondi Dabossagourousa	Amisagal	30	3
19	Zakara Taffa	"	20	2
20	Bondaba Dabossa	"	30	3
21	Tahirou Atama	"	20	2
22	Ahmed Hamadi	"	10	1
23	Ibrahim Zakara	"	50	5
24	Bachirou Sounna	"	20	2
25	Hamidou Almouctar	Chiwil	15	1,5
26	Abouba Bondaba	"	20	2
27	Abdou Gado	"	20	2
28	Tchimba Madé	"	20	2
29	Idi Islama	"	20	2

CHIWIIL - MIL HKP (suite)

30	Modi Islama	Chiwili	20	2
31	Mahama Abdou	"	20	2
32	Adoum Goumey	"	10	1
33	Ibrahim Mahama	"	20	2
34	Abouba Witémé	"	10	1
35	Adamou Kaka	"	10	1
36	Boubacar Sourgou	"	20	2
37	Sala Kordjo	Touila	20	2
38	Ahamed Aba	"	20	2
39	Moussa Aoussouk	"	50	5
40	Alassane Wengāi	"	30	3
41	Alassane Aoussouk	"	30	3
42	Amakaī Witordeu	"	40	4
43	Ahali Alfari	"	20	2
44	Wengai Wakou	"	30	3
<hr/>				
	TOTAL		1.145	114,5

OPERATION MULTIPLICATION DES SEMENCES 1983-84

CPT CHIWIL

SUPERTRIPLE

N° ORDRE	NOMS ET PRENOMS	VILLAGES	QUANTITE RECUE (kg)
1	Hamidou Almouctar	Chiwil	75
2	Zakara Mahama	"	50
3	Issaka Issoufou	"	500
4	Alfari Minati	"	250
5	Balou Sinka	"	250
6	Bana Mouhama	"	150
7	Abouba Bondaba	"	125
8	Hatta Alfari	"	250
9	Dodo Bodo	"	200
10	Abdou Gado	"	100
11	Abdou Kotia	"	150
12	Kimba Madi	"	100
13	Abdouramane Moussa	"	100
14	Infi Mangi	"	50
15	Idi Islama	"	100
16	Modi Islama	"	100
17	Mahama Abdou	"	100
18	Ibrahim Maman	"	100
19	Agamaratchi Islama	"	200
20	Infi Mahama Alheri	"	50
21	Hassane Mahama	"	100
22	Ali Sidikou	"	50
23	Abouba Witéne	"	50
24	Amadou Kaka	"	50
25	Boubacar Sourgou	"	100
26	Amadou Djaga	"	100
27	Haouna Aouta	"	150
28	Tchimba Sounna	"	50
29	Adoum Goumey	"	50

CHIWIL - SUPERTRIPLE (suite)

30	Tondi Dabossa Gourousa	Amsagal	150
31	Bondaba Dabossa	"	150
32	Ahmed Hamadi	"	50
33	Tahirou Atama	"	100
34	Ibrahim Zakara	"	250
35	Zakara Tafa	"	100
36	Bachirou Sounna	"	100
37	Salah Kordjo	Touila	100
38	Ahmed Aba	"	100
39	Moussa Aoussouk	"	250
40	Alassane Aoussouk	"	150
41	Amankaī Witorden	"	200
42	Alassane Wengaī	"	150
43	Ahali Alfari	"	100
44	Wengai Wakou	"	150

---

TOTAL

5.800

OPERATION MULTIPLICATION DES SEMENCES 1983-84

CPT CHIWIL

UREE

N° ORDRE	NOMS ET PRENOMS	VILLAGES	QUANTITE RECUE (kg)
1	Hamidou Almouctar	Chiwil	75
2	Zakara Hahama	"	50
3	Issaka Issoufou	"	500
4	Alfari Minati	"	250
5	Badou Sinka	"	250
6	Bana Mouhama	"	50
7	Abouba Bondaba	"	125
8	Hatta Alfari	"	250
9	Dodo Bodo	"	200
10	Abdou Gado	"	100
11	Abdou Kotia	"	150
12	Kimba Madi	"	100
13	Abdouramane Moussa	"	100
14	Infi Maagi	"	50
15	Idi Islama	"	100
16	Modi Islama	"	100
17	Mahama Abdou	"	100
18	Ibrahim Mahama	"	100
19	Agamaratchi Islama	"	200
20	Infi Hamada Alhéri	"	50
21	Hassane Mahama	"	100
22	Ali Sidikou	"	50
23	Abouba Witéné	"	50
24	Adamou Kaka	"	50
25	Boubacar Sourgou	"	100
26	Adamou Djada	"	100
27	Harouna Aouta	"	150
28	Kimba Sounna	"	50
29	Adoum Goumey	"	50

CHIWIL - UREE (suite)

30	Ahmed Aba	Touila	100
31	Salah Kordjo	"	100
32	Moussa Aoussouk	"	250
33	Alassane Aoussouk	"	150
34	Amankaï Witorden	"	200
35	Alassane Wengaï	"	150
36	Alahi Alfari	"	100
37	Wengaï Wakou	"	150
38	Tondi Dabassa Gourouza	Amsagal	150
39	Bondaba Dabossa	"	150
40	Tahirou Atama	"	100
41	Ahamed Hamadi	"	50
42	Ibrahim Zakara	"	250
43	Zakara Tafa	"	100
44	Bachirou Sounna	"	100

---

TOTAL

5.700

A N N E X E II

OPERATION MULTIPLICATION DES SEMENCES

AUTOUR DES CPT: CAMPAGNE 1984-85

ANNEXE II

OPERATION MULTIPLICATION DES SEMENCES AUTOUR DES CPT : CAMPAGNE 1984-85

	PREVISION						REALISATION					
	SEMENCES (kg)		Superficie (ha)	Fongicide (sachets)	Urée (kg)	ST (kg)	SEMENCES (kg)		Nombre Multipliateurs	Superficie (ha)	Urée (kg)	ST (kg)
	CIVT	HKP					CIVT	HKP				
FANDOU	-	300	30	30	1.500	3.000	-	-	-	-	-	-
*ITCHIGUINE	-	500	50	50	2.500	5.000	-	-	-	-	-	-
KABE	-	900	90	90	4.500	9.000	1.000	-	96	100	-	-
CHIWIL	-	300	30	30	1.500	3.000	300	-	28	30	-	-
BOULA	500	-	50	50	2.500	5.000	-	-	-	-	-	-
KONE BERI	500	-	50	50	2.500	5.000	-	-	-	-	-	-
*BIRNI KOLONDIS	500	-	50	50	2.500	5.000	-	-	-	-	-	-
SIMIRI	-	500	50	50	2.500	5.000	3.400	-	187	340	-	-
GUELADJO	1.000	-	100	100	5.000	10.000	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2.500	2.500	500	500	25.000	50.000	4.700	-	311	470	-	-

\*Indique les CPT n'y ayant pas participé en 1983 -84.

## L'AUTO-FINANCEMENT DES CPT

### ET LE FONDS DE ROULEMENT

#### SOMMAIRE

Depuis le Séminaire de Zinder en novembre, 1982, le Ministère du Développement Rural (MDR) cherche des moyens de réduire les coûts récurrents de ses interventions en milieu rural, tout en aidant l'instauration d'un processus de développement continu et durable au niveau des villages. D'autre part, la recherche de l'auto-suffisance alimentaire au moyen d'une adoption massive de la part des paysans des nouveaux "thèmes techniques" agricoles a été le point de départ de la création des projets productivité à travers le pays, dont le Projet Productivité Niamey. Les Centres de Perfectionnement Technique (CPT) de ce projet a depuis cinq ans formé des centaines de paysans dans l'usage de ces nouveaux thèmes techniques. Cependant, les coûts récurrents de ces centres sont élevés et seront difficilement supportables par le MDR après le retrait de l'aide de l'USAID.

Le besoin de trouver une solution aux problèmes de financement des CPT entraîne l'analyse suivante des coûts récurrents des CPT classiques, caractérisés par une infrastructure coûteuse et des frais de fonctionnement élevés, et des nouveaux CPT villageois à frais et infrastructure réduits.

La possibilité de financer les activités de formation des CPT par leur propre production agricole a mené à la création en 1983-84 d'un fonds spécial, dit de roulement, qui pourrait accumuler un surplus de production pour aider à continuer les activités des CPT après la fin de la participation financière étrangère. D'autre part, les organisations villageoises de la Société de Développement, d'ici quelques années, pourront aider à prendre la relève financière du projet PPN.

Pour évaluer les possibilités de compresser les charges récurrentes, et de les répartir entre les stagiaires, les organisations villageoises, et les services de l'Etat, il faut connaître le montant de ses charges et la valeur de la production des différents CPT. La possibilité de constituer valablement un ou plusieurs fonds de roulement pour aider financièrement les CPT doit être examinée en même temps.

Dans les pages suivantes quatre exemples de CPT sont étudiés spécialement: trois exemples de CPT classiques--un CPT classique moyen, le CPT le moins productif, et celui le plus productif; et l'unique exemple en 1983-84 du nouveau CPT villageois. Le CPT classique moyen (type) est ensuite comparé à l'exemple du CPT villageois, au point de vue production et frais de fonctionnement. En dépit d'une sérieuse réduction des coûts récurrents dans le cas du CPT villageois, ces coûts sont tout de même plusieurs fois plus élevés que la valeur de la production des stagiaires. A cause d'une meilleure productivité par couple (plus de terre cultivée) dans le CPT classique moyen, la valeur de la production égale à peu près 1/4 des coûts de fonctionnement comparé à 1/5 pour le CPT villageois.

Finalement, une répartition des charges entre les organisations villageoises, les stagiaires et leurs grandes familles, et les services de l'Etat, est proposée, tout en suggérant que les CPT le plus au nord pourraient être obligés de fermer leurs portes s'ils ne pouvaient réelement pas s'auto-financer. D'autant plus qu'un fonds de roulement par CPT devrait servir à ne financer que les activités de ce centre.

## L'AUTO-FINANCEMENT DES CPT ET LE FONDS DE ROULEMENT

### Introduction

La prise en charge progressive des coûts récurrents des Centres de Perfectionnement Technique (CPT) par les organisations locales de développement est prévue pour les deux dernières années de la Phase II du Projet Productivité Niamey (PPN). Cette politique avait été élaborée en novembre 1982 au Séminaire de Zinder sur la stratégie d'intervention en milieu rural. Dès le mois de mars 1983, le Ministère du Développement Rural (MDR) entérinait des mesures de compression des charges financières des CPT des Projets Productivités du pays. Parmi ces mesures de réduction des frais opérationnels étaient la création dès la Campagne 1983-84 d'un fonds de roulement, à capitaliser par prélèvement sur la récolte des CPT.

Le programme des Portes Ouvertes, actuellement en sa troisième année, cherche à sensibiliser les paysans à la nécessité de prendre eux-mêmes en charge les frais opérationnels des CPT d'ici 1987. Au moyen de réunions de stagiaires et de Conseils Villageois de Développement (CVD) aux CPT, un dialogue entre villageois et fonctionnaires se poursuit cette année (1984) sur les modalités exactes de l'auto-financement et sur le calendrier de son application.

L'auto-financement des CPT impliquera au moins trois sortes de financement hors-projet. Une contribution en nature (nourriture) et en main-d'oeuvre (réparation, entretien) de la part des stagiaires; une contribution en connaissances techniques spécialisées sous la forme d'appui aux CPT par les services techniques de l'Etat; et une

contribution de la part des groupements mutualistes (GM) et des coopératives (Coop) concernant l'entretien et le renouvellement de l'équipement agricole et du matériel pédagogique, les frais de transport du personnel et du matériel, et les salaires des instructeurs et responsables des Centres.

La direction du PPN continuera à veiller sur le bon fonctionnement des activités des CPT après la mise en place du nouveau système d'auto-financement et d'auto-gestion. Elle s'occupera surtout du suivi et de l'évaluation des CPT et des activités de développement rural menées à partir des GM et des Coop. Elle aura aussi comme tâche la coordination des activités des agents des services techniques auprès des CPT et des GM et Coop (Agriculture, Animation, Alphabétisation, Faunes et Forêts, Génie Rural, etc.).

Il existe actuellement 10 CPT "classiques" et 4 CPT villageois. Depuis le séminaire de Zinder, il a été mis fin à la construction de nouveaux CPT classiques. Seuls de nouveaux CPT villageois doivent être envisagés dans l'extension des CPT à travers le Département de Niamey. L'essentiel de la différence entre les deux types de CPT est que dans le cas du villageois, la salle de classe, et les logements des encadreurs sont en matériaux locaux, et que le personnel enseignant et de suivi peut se déplacer entre plusieurs CPT afin d'assurer les programmes d'alphabétisation et de vulgarisation au sein d'une même coopérative. La durée du séjour dans chaque village de l'équipe des encadreurs serait de l'ordre d'une à deux campagnes agricoles.

#### Fonds de Roulement (CPT)

Le rôle du fonds de roulement peut donc être crucial à la prise en charge progressive des coûts récurrents par les CPT et à leur fiabilité

économique à long terme. Une fois capitalisé suffisamment au niveau de chaque CPT pour permettre la prise en charge financière pour au moins deux années de mauvaise récolte, ce fonds, s'il est géré prudemment, pourrait permettre aux CPT de poursuivre indéfiniment leur mission de vulgarisation. Toujours reste-t-il à évaluer le potentiel financier du fonds de roulement, sa capacité à s'auto-capitaliser, et où il en est de ce fonds actuellement.

Pour le présent il n'y a pas un fonds par CPT, comme ce devrait être le cas d'ici deux ans. De plus, le fond représentant tous les Centres n'a été inauguré que dans la Campagne 1983-84. Il n'existe par conséquent que les données d'une seule campagne agricole, qui semble avoir été, cependant, une année "moyenne" au point de vue pluviométrie.

A ce jour (octobre 1984), 13 versements ont été faits au fonds de roulement des CPT entre le 9 janvier et le 1er octobre 1984. Ce compte, n° 40110-62 CPT-PPN se trouve à la Caisse Nationale de Crédit Agricole (C.N.C.A). Il contient actuellement (1er octobre 1984) 2,857.290 FCFA, dont 580,000 FCFA proviennent de la récolte 1982 et 112.240 FCFA de sources diverses.

#### Production Globale des CPT (1983)

Les activités productives des stagiaires des CPT créent donc un certain surplus qui chaque année doit alimenter le fonds de roulement. Reste à savoir à quel surplus il faut s'attendre en moyenne chaque année et quels CPT contribueront vraisemblablement le plus au nouveau fonds.

En 1983, 11 CPT fonctionnaient dans la zone du PPN, y compris le CPT villageois de Guessendoundou. Globalement, ces CPT ont produit 68.178 kilogrammes de mil HKP, 47.684 kg de mil CIVT, 8.136 kg de mil Ankoutess, 11.060 kg de sorgho Babadia, et 4.973 kg de niébé TN 88-63. La valeur de ces cultures s'élevait au total, avant criblage à 12.591.650 FCFA, soit 6.136.020 FCFA pour le mil HKP, 732.240 FCFA pour le mil Ankoutess, 4.291.560 FCFA pour le mil CIVT, 884.800 FCFA pour le sorgho Babadia, et 547.030 FCFA pour le niébé TN 88-63 (voir Tableau I).

La production des CPT, moins la partie réservée aux stagiaires qui est remise entre leurs mains à la fin de la période de formation, est envoyée à la Ferme Semencière de Lossa où elle est passée au criblage. La production des CPT en 1983 a été classée en deux catégories, 1er et 2ème Choix. Le reste était considéré comme des déchets. La valeur totale de la production des CPT est montée de 12.591.650 FCFA jusqu'à 13.577.545 FCFA (+7,8%) du fait du criblage (voir Tableau I). La proportion de chaque culture classée 1er Choix, et qui donc bénéficiait d'une prime de valeur à la revente d'environ 50%, était comme suit: 69,6% du mil HKP, 79,3% du mil CIVT, 80% du mil Ankoutess, 80,6% du sorgho Babadia, et 65% du niébé TN 88-63 (charançonné). Ces proportions pourraient varier d'année en année.

La proportion de cette production réservée aux stagiaires des CPT s'élevait globalement à 62,4% du mil HKP, (42.555 kg), 62,9% du mil CIVT (29.984 kg), 77,4% du mil Ankoutess (6.300 kg), 49,8% du sorgho Babadia (5.505 kg), et 45,0% du niébé TN 88-63 (2.240 kg). Ces

TABLEAU I

REPARTITION DE LA PRODUCTION DES CPT EN 1983

CULTURE	PRODUCTION TOTALE DES CPT		PART DES STAGIAIRES		RESERVE CHARGES		RESERVE FONDS DE ROULEMENT	
	Tonnage (kg)	Valeur** (FCFA)	Tonnage (kg)	Valeur* (FCFA)	Tonnage (kg)	Valeur** (FCFA)	Tonnage (kg)	Valeur** (FCFA)
Mil HKP	68.178	6.452.720	42.555	3.829.950	21.490	2.199.716	4.133	423.054
Mil CIVT	48.470	4.812.968	30.770	2.769.300	14.662	1.692.916	3.038	350.752
Mil Ankoutess	8.136	825.705	6.300	567.000	1.525	222.505	311	36.200
Sorgho Babadia	11.550	1.075.052	5.995	479.600	4.950	530.602	605	64.850
Niébé TN 88-63	4.995	568.501	2.272	249.920	2.437	285.119	286	33.462
TOTAL	141.329	13.734.946	87.892	7.895.770	45.064	4.930.858	8.373	908.318

\* Valeur avant criblage. La part des stagiaires n'est pas passée au criblage.

\*\* Valeur après criblage. Toute la production, sauf la part des stagiaires, est passée au criblage à Lossa, où il en est résulté en 1983 des augmentations de valeur pour toutes les cultures.

quantités représentaient, respectivement:<sup>1</sup> 3.829.950 FCFA (mil HKP), 2.698.560 FCFA (mil CIVT), 567.000 FCFA (mil Ankoutess), 440.400 FCFA (sorgho Babadia), 246.400 FCFA (niébé TN 88-63). Cette valeur retenue pour distribuer aux stagiaires totalisait donc 7.782.310 FCFA, soit 57,3% de la valeur totale de la production des CPT après criblage (voir Tableau I).

Les charges d'exploitation de base des CPT totalisaient 3.987.521 FCFA en 1983, soit 29,4% de la valeur totale de la production après criblage (voir Tableau I). Ce total des charges de base était à son tour composé des proportions suivantes: 15,2% pour les semences, 54,5% pour les engrais, 0,8% pour le fongicide, 1,8% pour les cultures de case (cultures féminines), 27,8% pour l'amortissement du matériel aratoire (Voir Tableau II).

Globalement les 11 CPT de la Campagne Agricole 1983-84 ont pu retenir une part de production équivalente à 908.318 FCFA pour le fonds de roulement (voir Tableau I). Cette somme représentait 6,7% de la valeur totale de la production. En 1983, les composantes par valeur de ce surplus étaient: mil HKP (46,6%), mil CIVT (38,6%), mil Ankoutess (4,0%), sorgho Babadia (7,1%), niébé TN 88-63 (3,7%).

#### Répartition de la Production et des Charges d'Exploitation entre les CPT

La production dans les divers CPT a beaucoup varié en 1983, ainsi que les charges d'exploitation (voir Tableau III). Les charges les plus

---

<sup>1</sup>Valeurs sans criblage, puisque la part des stagiaires est remise aux stagiaires au CPT même.

TABLEAU II  
REPARTITION DES CHARGES DE BASE  
DES CPT EN 1983

CHARGE	MONTANT GLOBAL (FCFA)
Semences	605.233
Engrais	2.173.400
Fongicide	30.220
Cultures de case	72.000
Amortissement du matériel agricole	1.106.668
TOTAL	3.987.521

TABLEAU III  
REPARTITION DES CHARGES ET DE  
LA PRODUCTION DES CPT EN 1983

NOM DU CPT	CHARGES DE BASE (FCFA)*	VALEUR DE LA PRODUCTION (FCFA)**
Boula	396.498	1.398.626
Koné Béri	423.900	1.662.078
Birni n'Kolondia	347.685	1.884.062
Simiri	401.238	1.506.399
Tondikiwindi	351.401	459.000
Kabé	408.935	1.434.395
Fandou	409.786	1.341.664
Chiwil	408.185	828.481
Itchiguine	360.501	816.276
Guéladio	387.401	2.160.098
Guessendoundou	91.991	243.867
TOTAL	3.987.521	13.734.946

\* Tous intrants plus amortissement du matériel agricole

\*\* Après criblage

élevées étaient au CPT de Kone Béri (423.900 FCFA). Les frais les moins élevés parmi les 10 CPT classiques étaient à Birni n'Kolondia (347.685 FCFA). Les charges les moins élevées de tous les CPT étaient au CPT villageois de Guessendoundou (91.991 FCFA), dont 29.336 FCFA (32%) pour le champ commun de démonstration et 62.655 FCFA (68%) pour les champs des stagiaires. Par contre, pour les 10 CPT classiques les charges moyennes étaient de 389.553 FCFA. Cependant la plupart de cet écart est dûe à la différence d'échelle entre les deux types de CPT. Le CPT classique a cultivé environ 33 hectares, à raison de 11.805 FCFA de frais de base à l'hectare. Le CPT villageois de Guessendoundou a cultivé un peu plus de 6 hectares au coût de 14.766 FCFA l'hectare. Du point de vue des charges de base à l'hectare, il y a donc peu d'écart entre les deux sortes de CPT.

En 1983, tous les CPT sauf ceux de Tondikiwindi et d'Itchiguine ont pu mettre de côté un surplus de production destiné au fonds de roulement (voir Tableau IV). Même le champ commun de Guessendoundou a dégagé une modeste part. Les gros contributeurs étaient les CPT de Guéladio et Birni n'Kolondia (34,9% du total à eux deux). Tous ensemble les CPT ont réservé 6,7% de leur production pour verser au fonds de roulement. Ce versement représentait 22,8% de leurs charges récurrentes de base (intrants et amortissement du matériel agricole).

Pour examiner de plus près la question de la rentabilité économique des CPT et leur possibilité de s'auto-financer au moyen de leur propre production, une analyse sera faite de 3 CPT classiques et de l'unique exemple du CPT villageois en 1983. Les 3 CPT classiques, Boula, Tondikiwindi, et Guéladio, représentent, d'après leur performance en 1983, respectivement, un CPT "moyen," le CPT le moins productif, et le

TABLEAU IV  
VALEUR DE LA RESERVE DESTINEE A LA  
CAPITALISATION DU FONDS DE ROULEMENT

NOM DU CPT	VALEUR TOTALE (FCFA)*	MIL HKP	MIL CIVT	MIL ANK.	SORGHO BABADIA	NIEBE TN
Boula	111.928	-	101.831	-	7.289	2.808
Kone Beri	91.572	72.778	15.471	-	3.323	-
Birni n'Kolondia	146.243	66.329	64.424	-	5.896	9.594
Simiri	115.382	86.393	-	23.629	5.360	-
Tondikiwindi	-	-	-	-	-	-
Kab é	112.794	48.723	35.560	-	28.511	-
Fandou	85.982	85.982	-	-	-	-
Chiwil	64.222	39.613	-	12.571	6.539	5.499
Itchiguine	-	-	-	-	-	-
Guéladio	171.097	23.236	130.118	-	3.001	14.742
Guessendoundou	9.098	-	3.348	-	4.931	819
<b>TOTAL</b>	<b>908.318</b>	<b>423.054</b>	<b>350.752</b>	<b>36.200</b>	<b>64.850</b>	<b>33.462</b>

\* Après criblage.

CPT le plus productif. Le CPT de Guessendoundou était le seul exemple d'un CPT villageois en 1983, ses frais d'exploitation étant nettement inférieurs aux classiques (Tableaux III). Faute d'autres exemples il devra servir donc d'exemple-type du nouveau CPT villageois, prévu à la suite du Séminaire de Zinder.

#### Le CPT Classique Moyen: Boula

L'exemple du CPT de Boula s'approche de très près des moyennes des CPT classiques pour les charges récurrentes de base et de la valeur totale de la production. Par rapport à une moyenne globale de 389.556 FCFA de charges récurrentes de base, Boula avait des charges de 396.498 FCFA en 1983. Comparée à une moyenne de 1.344.615 FCFA pour la production des 10 CPT, la valeur de la production de Boula en 1983 était de 1.398.611 FCFA. Ce CPT, l'un des trois premiers centres de la Phase I du PPN, servira donc d'exemple-type du CPT classique.

A la somme de 396.498 FCFA de charges (arrondie à 396,500F), comprenant les intrants agricoles et l'amortissement du matériel aratoire, il faudra ajouter (1) les salaires (9 mois) du personnel du CPT, (2) la valeur de la nourriture et l'entretien des stagiaires, (3) les frais annuels de réparation et d'entretien des constructions, (4) les frais de remplacement du matériel pédagogique et autre, (5) l'apport personnel des stagiaires, et (6) la valeur de leur part de la production.

La valeur totale des salaires suppose un personnel typique composé de 1 chef de centre (60.000 FCFA par mois), 1 agent de suivi homme (30.000 FCFA par mois), 1 agent de suivi femme (30.000 FCFA/mois), un agent d'alphabétisation (30.000 FCFA/mois), 1 bouvier (20.000

FCFA/mois), et 1 gardien (20.000 FCFA/mois). Le total des salaires du personnel sur 9 mois s'élève donc à 1.710.000 FCFA (voir Tableau V).<sup>1</sup>

En ce qui concerne la nourriture des stagiaires, ils recevaient en 1983 (et en 1984), 10.000 FCFA par couple par mois (dont actuellement la moitié est constituée par les vivres PAM). Pour les 9 mois de formation au CPT les frais de nourriture pour 20 couples s'élèvent donc à 1.800.000 FCFA (voir Tableau V).

Quant à l'entretien des logements des stagiaires, il faudra compter 20.000 FCFA par case par an, soit un total de 400.000 FCFA (Tableau V). Ceci représente des frais de réparation de 20.000 par an, ce qui s'avère être le cas actuellement. A cela, il convient d'ajouter la somme de 150.000 pour l'entretien des 2 bâtiments en béton (1 bureau et logement du chef de centre, 1 salle de classe et magasin). Les dépenses pour le matériel pédagogique et autre (papiers, crayons, bancs, craies, lampes, etc.), sont estimées à environ 100.000 FCFA par an.

Il reste les frais de "l'apport personnel" des stagiaires. Ceci représente les arrhes versées par le couple pour obtenir son matériel agricole en fin de stage au CPT. A présent cette somme, qui représente 10% de la valeur totale de ce matériel, est fournie à chaque couple par le Projet Productivité. Bien que la somme reste dans le compte bancaire du CPT, il n'en fait pas moins partie des frais récurrents du CPT au même titre que la valeur de la part de la récolte réservée aux stagiaires. Pour 20 couples, comme à Boula, le montant

---

<sup>1</sup>On suppose ici que ce personnel puisse être embauché pour seulement 9 mois de l'année.

TABLEAU V  
CHARGES RECURRENTES TOTALES ET VALEUR  
DE LA PRODUCTION DU CPT MOYEN (BOULA)

	MONTANT (FCFA)	% TOTAL
<u>I. Charges Récurrentes:</u>		
1. Intrants agricoles	295.500	5%
2. Amortissement du matériel agricole	101.000	2%
3. Réparation-cases des stagiaires	400.000	7%
4. Réparation-salle de classe et logement du chef	150.000	3%
5. Remplacement du matériel pédagogique (et divers)	100.000	2%
6. Frais d'entretien des stagiaires	1.800.000	31%
7. Salaires du personnel	1.710.000	30%
8. Apport "personnel" des stagiaires	426.300	7%
9. Part des stagiaires	<u>757.960*</u>	<u>13%</u>
TOTAL	5.740.760	<u>100%</u>
<u>II. Valeur de la production:</u>		
1. Part des stagiaires	757.960	54%
2. Valeur réservée pour fonds de roulement	111.930	8%
3. Valeur restante	<u>528.720</u>	<u>38%</u>
TOTAL	1.398.610	100%

\* Arrondi au 10ème près.

de cet apport personnel serait de l'ordre de 426.300 FCFA, puisque la plupart des stagiaires semblent opter pour le "paquet" de matériel II, qui vaut 213.115 FCFA en 1984.<sup>1</sup>

Le Tableau V présente donc le point de la situation financière du CPT classique type. Pour des dépenses de 5.740.760 FCFA, qui comportent la part promise aux stagiaires (13% des charges, 54% de la valeur de la production), le CPT classique moyen en année moyenne pourrait compter sur une valeur de sa propre production de l'ordre de 1.398.610 FCFA, soit seulement 24% de ses frais d'exploitation réels.

### Tondikiwindi

Le CPT de Tondikiwindi, situé le plus au nord de tous, produit le moins des CPT classiques. En 1983, il a produit 5.100 kilogrammes de mil (4.300 kg de HKP, 800 kg d'Ankoutess). Toute la production a été distribuée aux 17 couples de stagiaires (300 kg par couple) et valait donc au total 459.000 FCFA. Aucune réserve n'a été faite pour contribuer au fonds de roulement.

D'un autre côté, les frais d'exploitation de base (intrants et amortissement du matériel agricole) s'élevaient à 351.401 FCFA. Puisque toute la production avait été distribuée aux stagiaires, aucune somme n'a pu être dégagée pour réduire le coût de production.

Comme il a été vu plus haut dans les détails (Tableau V), les frais de base du fonctionnement d'un CPT ne sont qu'une petite partie des

---

<sup>1</sup>Cet ensemble de matériel agricole comporte le suivant: 1 charrette bovine (87.500 F), 1 paire de boeufs (100.000 F), 1 bati de base plus chaîne (8.455 F), 1 canadien à 5 dents (12.320 F), 1 jeu de lames souleveuses-sarcleuses (4.840 F). Total = 213.115 FCFA.

vraies charges, puisqu'il faut compter en plus au moins les salaires du personnel, les frais d'entretien des stagiaires (essentiellement la nourriture), l'amortissement ou réparation des cuses des couples, les frais de réparation de la salle de classe et du logement du chef de Centre, les frais de remplacement et de réparation de matériel divers (pédagogique, etc.), et l'apport personnel des stagiaires. Ces frais supplémentaires pour tous les CPT classiques s'élèvent à 4.586.300 FCFA.

Aux coûts précédents normalement s'ajoute la part de la production réservée pour compenser le travail des stagiaires (et pour remplacer ce qu'ils auraient récolté en restant chez eux). En l'occurrence, à Tondikiwindi, cette part était égale à la production entière (459.000 FCFA). Il n'en est pas moins vrai qu'elle doit être incluse dans les frais d'exploitation.

Si les frais de transport des intrants et, le cas échéant, le transport de l'excédent de production au criblage à Lossa étaient inclus, le montant augmenterait encore. Toujours faut-il indiquer ici que pour une production d'une valeur d'environ 459.000 FCFA, les vrais frais d'exploitation du CPT de Tondikiwindi s'élèveraient à environ 5.396.700 FCFA (y compris la part des stagiaires), c'est à dire à peu près 12 fois plus.

### Guéladio

Le CPT le plus productif en 1983, et situé le plus au sud de tous, était celui de Guéladio. Ce centre a produit 19.350 kilogrammes de mil (3.250 kg de HKP, 16.100 kg de CIVT), 400 kg de sorgho Babadia, et 1.800 kg de niébé TN. Etaient distribués directement aux 20 couples

stagiaires à la récolte, 2.000 kg de mil HKP, 10.000 kg de mil CIVT, et 800 kg de niébé TN, soit 100 kg de HKP, 500 kg de CIVT, et 40 kg de niébé TN par couple. La valeur totale de la production, après le criblage de la part non distribuée aux stagiaires, était de 2.160.076 FCFA, dont une valeur de 1.168.000 FCFA pour la part des couples stagiaires (54,1%). Si toute la production avait été envoyée au criblage elle aurait valu environ 2.444.907 FCFA, dont 1.452.831 FCFA pour les stagiaires (59,4%). Puisque le transport et le criblage comportent leurs propres frais, il n'est pas sûr qu'il vaille la peine à présent d'envoyer la part des stagiaires au criblage, afin d'obtenir une augmentation de valeur (+ 24,4%). Les délais encourus et le besoin immédiat suivant la récolte de reconstituer des stocks de denrées alimentaires sembleraient déconseiller une telle procédure.

La part de la production gardée pour le compte du fonds de roulement des CPT était, comme l'indique le Tableau IV, d'une valeur de 171.097 FCFA, c'est-à-dire 7,9% de la production totale (un peu plus de la moyenne de 6,7%).

Comme nous l'avons vu plus haut, la totalité des frais récurrents d'un CPT classique doivent comporter au moins 1.710.000 FCFA pour les salaires du personnel, 426.300 FCFA pour l'apport personnel à l'achat à crédit du matériel agricole, environ 2.200.000 FCFA par an pour l'entretien des stagiaires et la réparation ou remplacement des cases des couples, et à peu près 250.000 FCFA pour réparation, remplacement et frais divers. A cela, il faut ajouter les charges récurrentes de base (Tableau III) de 387.400 FCFA (arrondi) et la valeur de la part de la production réservée aux couples stagiaires pour compenser ce qu'ils auraient cultivé en restant chez eux (et pour les motiver pendant le

stage), qui s'élevait à 1.168.000 FCFA, soit 54% du total de la production. Pour le cas donc du CPT le plus productif des CPT classiques, il convient d'opposer aux charges récurrentes d'au moins 6.141.700 FCFA par an une valeur totale de la production de 2.160.098 FCFA, une différence d'à peu près trois fois. Il s'avère donc qu'un déficit annuel de 3.981.602 FCFA est à prévoir actuellement, soit un déficit d'environ 184% de plus que la valeur totale de la production du CPT. Si la part des stagiaires était passée au criblage la nouvelle valeur de la production (2.444.907 FCFA) n'atteindrait que 40% des coûts récurrents.

#### Le CPT Villageois de Guessendoundou

L'unique exemple d'un CPT villageois qui fonctionnait en 1983 était à Guessendoundou, au sud de Guéladio et, par conséquent, relativement privilégié au point de vue pluviométrie.

A Guessendoundou, les charges d'exploitation de base ont été réduites à 62.655 FCFA pour les champs individuels des stagiaires (10 couples) et à 29.336 FCFA pour le champ de démonstration du CPT (2,04 hectares). La valeur de la production des champs individuels totalisait 113.443 FCFA et se composait de 70.740 F pour le mil CIVT (786 kg sur 2,93 ha), 39.216 F pour le sorgho Babadia (490,2 kg sur 1,06 ha), et 3.487 F de niébé TN (31,7 kg sur 0,20 ha). La valeur totale de la production du champ commun de démonstration, dont rien n'a été distribué aux stagiaires, s'élevait après criblage, à 130.290 F soit: 48.028 F de mil CIVT (416 kg sur 1 ha), 70.211 FCFA de sorgho Babadia (655 kg sur 0,76 ha) et 12.051 FCFA de niébé TN (103 kg sur 0,28 ha).

Contre des frais de base (uniquement les intrants en 1983) de 91.991 F<sup>1</sup> pour l'ensemble des terres cultivées à Guessendoundou (6,23 ha), il faut comparer une valeur de production totale de 243,733 FCFA dont 9.098 FCFA (3,7%) ont été réservés pour le fonds de roulement, et 113.443 FCFA (46,5% = toute la production des champs individuels) constituaient la part des stagiaires.

Il est à noter que les rendements indiqués pour Guessendoundou semblent particulièrement bas, surtout pour les champs individuels. Si la parcelle de démonstration avait un sol de mauvaise qualité, les terrains des stagiaires, à en croire les chiffres, donnaient des rendements bien inférieurs encore (64% de celui du champ collectif pour le mil, 54% pour le sorgho, et 43% pour le niébé). Le champ individuel exploité était du reste petit, en moyenne de 0,42 hectare par stagiaire. Aucun stagiaire n'a cultivé plus de 1 hectare (une personne), aucun n'a cultivé plus de 2 cultures sur 3, et le minimum cultivé était 0,06 hectare (mil). Il semble que puisque le matériel agricole est arrivé tardivement à Guessendoundou, les stagiaires avaient déjà semé leurs meilleures terres.

Le gros avantage du CPT villageois, à Guessendoundou ou/ailleurs, est que le prix de revient de sa production est bien inférieur à ceux des CPT classiques. D'abord, il n'y a pas de frais d'entretien des couples, puisqu'ils continuent à habiter chez eux au voisinage du CPT. Il n'y a pas d'amortissement des cases des stagiaires pour la même raison. Les cours d'alphabétisation, se donnant en plein air sous un arbre, ne demandent pas de construction en dur et donc pas de frais

---

<sup>1</sup>Ne comporte pas l'amortissement du matériel qui peut être estimé à environ 50.500 FCFA pour l'avenir.

de réparation. Les frais de remplacement du matériel pédagogique seraient moindres du fait de ne concerner que 10 couples. Seules trois cases de type traditionnel sont nécessaires: une case pour chacun des deux agents de suivi (homme et femme), une case qui servira d'entrepôt (pour le grain et le matériel agricole et pédagogique).<sup>1</sup> Le coût de leur construction ne devrait pas dépasser 50.000 FCFA la case, soit un total de 150.000 FCFA. Puisque de type traditionnel, ces cases pourraient être construites entièrement par la population locale. L'entretien des cases, qui pourrait s'élever à 20.000 FCFA par an par case, serait aussi à la charge de la population du voisinage. Ces frais d'entretien doivent donc être comptés parmi les coûts récurrents du CPT villageois (60.000 FCFA par an).

Les cases pourraient servir aussi longtemps que la population locale éprouverait le besoin d'un CPT parmi elle. Puisqu'au cours de 2 à 3 ans maximum, la plupart des grandes familles des alentours auraient envoyé au moins un couple en formation, le personnel du CPT pourrait donc se déplacer à un nouvel endroit, où il recréerait le CPT dans le contexte d'un nouveau groupement mutaliste (GM) ou d'une nouvelle coopérative (Coop).

Qu'advient-il de l'apport personnel payé actuellement par le PPN pour aider à subventionner le coût du matériel agricole? Il semble qu'avec la prise en charge du CPT villageois par le GM local (ou par plusieurs GM regroupés en coopérative), cet apport personnel puisse

---

<sup>1</sup> Il est prévu que le chef de centre sera aussi l'agent de suivi homme (ou femme). Il serait surveillé dans ses fonctions par le Chef de District agricole.

être fourni, soit par la localité, soit par les stagiaires. Il s'ajoute donc aux coûts récurrents du CPT, soit un total de 213.150 FCFA pour 10 couples stagiaires (payables après la récolte). Il est recommandé que cet apport personnel reste la responsabilité des stagiaires.

Puisque chaque stagiaire cultive son propre champ individuel, en plus de sa contribution au champ de démonstration, sa part de la récolte découle directement de ses propres efforts. Puisque ces efforts ont rapporté la somme de 113.443 FCFA, l'on peut supposer ce chiffre d'être plus ou moins acceptable aux stagiaires, et il sera donc retenu ici comme faisant partie des coûts à couvrir par la production. Ceci est nécessaire parce que des ressources (intrants et matériel) du CPT sont consommées ou utilisées dans la production des champs individuels (ainsi que le temps des agents de suivi).

Restent les salaires du personnel du CPT villageois. Ceci comprend un chef de centre et un ou deux agents de suivi (1 homme, 1 femme). Cependant, un CPT villageois comme Guessendoundou ne compte que 10 couples stagiaires, et de plus les cours d'alphabétisation sont moins fréquents que dans les CPT classiques à cause de la dispersion des élèves dans le voisinage. D'ailleurs, il est prévu de choisir et de former d'anciens stagiaires (hommes et femmes) du CPT pour encadrer les futurs stages. Tout cela aura pour effet de réduire les dépenses des salaires à l'avenir. Pour le présent, il conviendrait d'utiliser un montant représentant deux encadreurs plein temps (1 chef de centre/agent de suivi homme, 1 agent de suivi femme) et un agent d'alphabétisation avec une petite indemnité (5.000 FCFA/mois). La qualité du personnel encadrant est de loin la clé du succès d'un CPT, et un bon salaire serait le moyen d'attirer un personnel capable et

motivé. Pour les 9 mois de formation, il faut donc compter à peu près 585.000 FCFA.

### Comparaison des CPT Classiques et Villageois

Les coûts de production du CPT villageois "modèle" de Guessendoundou, ainsi que la valeur de sa production, sont comparés à ceux du CPT classique "moyen" de Boula au Tableau VI.

Ce qui ressort est que comme prévu les coûts récurrents d'un CPT villageois sont à peu près 5 fois moins élevés que ceux d'un CPT classique. Les coûts par couple sont 2,5 fois moindres (287.038 à 116.408 FCFA). Cependant, la valeur de la production totale réalisée par couple au CPT classique de Boula (69.931 F) contraste beaucoup avec celle pour Guessendoundou (24.373 F). La productivité par couple à Boula est presque trois fois plus (2,9) qu'à Guessendoundou.

Que ce manque de performance soit arrivé à Guessendoundou est d'autant plus curieux que ce CPT se trouve dans une région de forte pluviométrie. La parcelle de démonstration, qualifiée de "vieille jachère de mauvaise terre" a pourtant donné un bien meilleur rendement que les parcelles des stagiaires, comme on l'a vu ci-dessus. Il est à espérer que les parcelles des stagiaires, d'où ils gardent la totalité de la récolte, puissent rendre plus à l'hectare et que le nombre d'hectares cultivés dans le cas du programme de formation et de vulgarisation puisse être étendu. Une livraison à temps du matériel agricole devrait aider à augmenter ces chiffres.

Si le rendement par couple de stagiaires atteignait le niveau de Boula, Guessendoundou aurait une valeur de production d'environ 700.000 FCFA. Ce chiffre représente seulement 60% des coûts totaux du

TABLEAU VI  
COMPARAISON DES COÛTS RECURRENTS ET DE LA VALEUR DE  
PRODUCTION ENTRE UN CPT CLASSIQUE TYPE (BOULA) ET  
UN CPT VILLAGEOIS TYPE (GUESSENDOUNDOU)

TYPE DE MONTANT (FCFA)	BOULA CPT CLASSIQUE (20 COUPLES)	GUESSENDOUNDOU CPT VILLAGEOIS (10 COUPLES)
<b>I. <u>Charges Récurrentes:</u></b>		
1. Intrants agricoles	295.500	91.991
2. Amortissement du matériel	101.000	50.500
3. Salaires	1.710.000	585.000
4. Entretien stagiaires	1.800.000	-
5. Réparations de bâtiments (en dur et cases)*	550.000	60.000
6. Remplacement matériel pédagogique et autre	100.000	50.000
7. Apport personnel	426.300	213.150
8. Part des stagiaires	<u>757.960</u>	<u>113.443</u>
TOTAL	5.740.760	1.164.084
Montant par couple	287.038	116.408
<b>II. <u>Valeur de la Production:</u></b>		
1. Part des stagiaires	757.960	113.443
2. Fonds de roulement	111.930	9.098
3. Valeur restante	<u>528.720</u>	<u>121.192</u>
TOTAL	1.398.610	243.733
Montant par couple	69.931	24.373
<b>III. <u>Comparaison:</u></b>		
1. Différence (I - II)	4.162.150	920.351
2. Pourcentage (II/I)	25,2%	20,9%

\* Logements/magasins dans le cas du CPT villageois.

fonctionnement du CPT. La somme mise de côté en 1983 pour le fonds de roulement des CPT est seulement 0,8% des frais récurrents de Guessendoundou, ou bien 9,9% des charges de base (intrants). Même si cette somme pouvait atteindre le niveau de Boula (2% des coûts récurrents), il faudrait bien des années avant de pouvoir accumuler un fonds d'auto-financement d'un an (si l'auto-financement doit inclure tous les coûts de fonctionnement).

#### Le Transfert des Responsabilités et le Fonds de Roulement des CPT

Il est évident qu'en l'état actuel des choses, l'objectif de l'auto-financement des CPT au moyen de leur propre production reste illusoire. Le fonds de roulement collectif des CPT, qui regroupe les 908.318 FCFA dégagés de la production en 1983-84, sont venus se joindre à quelques 1.948.972 FCFA dans le compte commun du fonds. Ce dernier chiffre représente tout l'exédent dégagé de tous les CPT jusqu'en 1983. L'origine exacte de cette somme est diverse, mais importe peu à présent. Ce qui importe maintenant est la recherche de moyens de réduire les charges en général, et le transfert de bon nombre d'elles, soit aux stagiaires et leurs grandes familles, soit aux GM ou Coop du voisinage des CPT. Car selon les instructions du Ministère du Développement Rural, d'ici la Campagne 1987-88 toutes les dépenses des CPT doivent être remises entre les mains des stagiaires et des organisations villageoises.

Dès 1985 les stagiaires et leurs grandes familles participeront à défrayer les dépenses dans toutes les catégories à présent essentiellement supportées par le PPN. L'année 1986 verra le retrait complet du Projet de l'entretien des stagiaires et des animaux. Une année plus

tard (1987), en principe le PPN ne supportera plus de charges, à moins qu'une prolongation de son activité (Phase III du PPN) ne soit autorisée par l'USAID.

Les charges à supporter par les stagiaires et les organisations villageoises seront, comme le montre le Tableau VI, lourdes. Cependant, d'ici 1987, plusieurs mesures peuvent être envisagées pour les réduire et pour les répartir équitablement. L'existence d'un Fonds de Développement Rural pourra, par contre, aider à lancer dans les CPT de nouvelles activités économiques, dont les revenus seront utilisés en partie pour rembourser les dépenses "non économiques" des CPT (formation, vulgarisation, provision d'intrants agricoles).

Il serait raisonnable de prévoir que les charges supportées par les stagiaires en 1987 se limiteront à leur propre entretien (nourriture, ustensiles, produits pharmaceutiques, etc.), l'apport personnel (qui aura cessé d'exister), et la construction et réparation des cases (et autres infrastructures pré-existantes). Il leur incombera donc des charges s'élevant à environ 2.776.300 FCFA pour un CPT classique moyen (20 couples) et 273.150 FCFA pour un CPT villageois (10 couples). A cela peut s'ajouter la part de la production réservée aux stagiaires, soit au moins 757.960 F pour le classique et 113.440 F pour le villageois (voir Tableaux VII et VIII). La grande différence entre les deux types de CPT est qu'il y a bien moins d'infrastructure coûteuse à entretenir dans un CPT villageois, et qu'en principe les stagiaires n'ont pas de frais d'entretien parce qu'ils habitent chez eux. Il est très probable en tout état de cause que ces derniers frais soient plus élevés pour les stagiaires devant habiter les CPT.

Les charges récurrentes qui devront être supportées par les

organisations villageoises sont les intrants agricoles, l'amortissement du matériel agricole, le remplacement du matériel pédagogique, et les salaires du personnel.<sup>1</sup> Ces derniers pourront être considérablement réduits lorsque les collectivités locales auront à les supporter. Les salaires du gardien et du bouvier seront appelés à disparaître dans les CPT classiques, leurs fonctions pouvant devenir bénévoles. Le chef de centre et les agents de suivi seront recrutés parmi les ex-stagiaires dans le cas des CPT villageois et travailleront sans indemnités de déplacement, puisqu'ils seront originaires des communautés avoisinantes. En général, on pourra prévoir une réduction importante des salaires aux CPT villageois, atteignant peut-être les 50% ou plus. Aux CPT classiques, les réductions de salaires seront moins élevées, à cause du plus grand nombre de stagiaires et de l'importance des infrastructures. Jusqu'à 30% à 35% de réduction devrait être possible dans ce dernier cas.

Pour un CPT classique moyen le total des charges à supporter par les organisations villageoises serait donc environ 1.036.500 FCFA par campagne contre un total de 507.490 FCFA pour le CPT villageois. Les réductions ici pour ce dernier sont surtout dues à la réduction du nombre de couples (10 au lieu de 20) et du niveau des salaires. (Voir Tableaux VII et VIII.)

Même si les deux types de CPT arrivent à réduire les salaires sur 9 mois de 30 à 50% (comme aux Tableaux VII et VIII), les coûts récurrents devant être pris en charge par les collectivités locales

---

<sup>1</sup>Sauf le chef de centre qui restera fonctionnaire de l'Etat pour les CPT classiques (et qui sera agent de suivi dans les villageois).

TABLEAU VII  
REPARTITION DE LA PRISE EN CHARGE DES COÛTS  
RECURRENTS DU CPT CLASSIQUE TYPE  
(FCFA)

Charge	Services Techniques	Stagiaires	Organisations Villageoises
<u>Salaires</u>			
Chef de Centre	540.000		180.000
Agent de suivi (homme)			180.000
Agent de suivi (femme)			180.000
Agent d'Alphabétisation			
<u>Intrants agricoles</u>			295.500
<u>Amortissement du matériel agricole</u>			101.000
<u>Remplacement du matériel pédagogique</u>			100.000
<u>Entretien des stagiaires</u>		1.800.000	
<u>Apport personnel</u>		426.300	
<u>Réparation des cases et bâtiments</u>		550.000	
<u>Part des stagiaires</u>		757.960	
Sous Totaux	540.000 (11%)	3.534.260 (69%)	1.036.500 (20%)

Grand Total = 5.110.760 (4.352.800 + part des stagiaires)

Valeur Totale de la Production = 1.398.610 (640,650 + part des stagiaires)

TABLEAU VIII  
REPARTITION DE LA PRISE EN CHARGE DES COÛTS  
RECURRENTS DU CPT VILLAGEOIS TYPE  
(FCFA)

Charge	Services Techniques	Stagiaires	Organisations Villageoises
<u>Salaires</u>			
Chef de Centre/ agent de suivi (homme)			135,000
Agent de suivi (femme)			135,000
Agent d'Alphabétisation (mi-bénévole)			45,000
<u>Intrants agricoles</u>			91,990
<u>Amortissement du matériel agricole</u>			50,500
<u>Remplacement du matériel pédagogique</u>			50,000
<u>Apport personnel</u>		213,150	
<u>Réparation des cases</u>		60,000	
<u>Part des stagiaires</u>		113,440	
Sous-totaux	- (0%)	386,590 (43%)	507,490 (57%)

Grand Total = 894,080 (780,640 + part des stagiaires)

Valeur de la Production = 243,743 (130,290 + part des stagiaires)

dépasseront toujours la valeur totale de la production (abstraction faite de la part des stagiaires). Dans le cas du CPT classique moyen le déficit annuel remboursable par les communautés serait de l'ordre de 395.850 FCFA (19.793 F par couple). Celui du CPT villageois de Guessendoundou serait de 377.200 FCFA pour seulement 10 couples de stagiaires (37.720 F par couple).

Pour réduire les frais par couple dans le CPT villageois jusqu'au niveau de ceux du CPT classique, c'est à dire à peu près de moitié, il faudrait augmenter la taille du champ collectif (qui seul donne des revenus pouvant défrayer les coûts récurrents). Ceci est dû au fait que dans le CPT classique type la production d'un peu plus de 15 hectares (15,1 ha) sur un total de 33 ha est utilisée pour compenser les charges récurrentes (le restant constitue la part des stagiaires), soit 0,76 ha par couple stagiaire. Par contre, le champ collectif du CPT villageois ne donne que 0,20 hectare par couple pour le même objectif. Pour atteindre le même montant par couple que le CPT classique, le CPT villageois (exemple de Guessendoundou) aura besoin d'un champ collectif 2 à 3 fois plus grand, soit environ 5 à 6 hectares en tout. Cependant, les charges par couple resteraient toujours 2 à 3 fois plus que sa production.

Les réserves annuelles destinées à alimenter le fonds de roulement font piètre figure à côté des déficits restant même après la prise en charge par les stagiaires de bien des dépenses. La part de la production réservée au fonds (6-7%) est loin d'être suffisante pour constituer une source importante de financement des CPT dans un proche avenir. Le déficit du CPT classique à la charge des collectivités est à peu près 3,5 fois plus que la part mise annuellement au fonds de

roulement, tandis que celui du CPT villageois (exemple de Guessendoundou) est de 41,5 fois plus. Et ce sont des déficits basés sur l'hypothèse d'une réduction de salaires et la prise en charge d'une grande partie des dépenses par les stagiaires!

#### Conclusion: Le Future Rôle du Fonds de Roulement des CPT

L'idée de constituer une réserve spéciale d'argent, prélevée sur la production des CPT et pouvant servir de fonds de prêt aux CPT en mauvaise année (contre remboursement éventuel) repose sur l'hypothèse que les CPT peuvent couvrir les charges récurrentes en année moyenne. Pourtant, aucun ne peut couvrir ses vraies charges de fonctionnement en année moyenne, loin de là. Les plus productifs ne pourraient même pas venir en aide aux autres, pour ne pas parler des moins productifs. Même le nouveau CPT villageois de Guessendoundou accuse un déficit alarmant, quand bien même il réduirait ses frais de personnel et augmenterait sa production.

Tels qu'ils sont conçus actuellement, les CPT villageois ou classiques ne sont pas viables économiquement.<sup>1</sup> Ceci ne veut pas dire qu'ils n'aient pas de rôle très important à jouer dans la création d'une nouvelle productivité des paysans nigériens. Cela dépendra de la viabilité des thèmes techniques. Cependant les CPT sont des foyers d'éducation, de formation, et de vulgarisation, non pas des entreprises dédiées à la recherche du profit.

---

<sup>1</sup>L'exemple de Guessendoundou, le seul disponible pour ce rapport, peut se révéler atypique à l'avenir en ce qui concerne son organisation, sa production, et ses frais récurrents. Néanmoins, il doit servir faute de mieux à présent de proto-type du nouveau type de CPT.

La production des CPT découle des activités de formation et de vulgarisation des thèmes techniques. Déjà l'organisation des stagiaires en équipes de production leur enlève l'initiative et l'expérience individuelle dont ils auront besoin une fois de retour dans leurs villages. Il est donc difficile de voir comment la productivité des centres pourraient se rehausser sans nuire à leur mission de formation et de vulgarisation.

En ce qui concerne la réduction des dépenses des centres, il y a certainement lieu de trouver bon nombre d'économies. La part des charges qui sera assumée prochainement par les stagiaires eux-mêmes est considérable. Il n'est pas extravagant non plus de prévoir la prise en charge de bien des dépenses par les collectivités locales. Toujours faut-il trouver le moyen de le faire, puisqu'il est peu probable que la masse de la population apprécie la nécessité de contribuer à défrayer le fonctionnement de centres d'enseignement et de vulgarisation qu'elle a l'habitude de voir entièrement gérés par le PPN. D'autant plus que cette participation sera assez onéreuse.

Le seul moyen de constituer un fonds de roulement au niveau de chaque CPT, qui pourrait couvrir une partie du déficit en mauvaise année quitte à être remboursé en année plus abondante, serait d'élargir les activités strictement économiques de ces centres. Au moyen d'activités de maraîchage, d'embouche, et de vente de produits de consommation (boutique), un bénéfice pourrait être dégagé pour alimenter le fonds de roulement du CPT et pour combler une grande partie du déficit annuel normal. Puisque les CPT auront désormais une double fonction auprès des villages avoisinants, et que dans certains cas des ristournes pourront être envisagées, les collectivités locales

seront encouragées à se cotiser pour aider à éliminer le déficit des activités de formation et de vulgarisation.

L'expansion des activités économiques dans les CPT pourrait se situer dans le cadre du lancement de petits projets villageois par le Projet Productivité Niamey au moyen d'un Fonds de Développement Rural. Ce FDR fera des prêts à des groupements mutualistes (GM) ou à des individus à travers les coopératives (Coop). Dans la mesure où les CPT peuvent être pris en charge administrativement et (en partie) financièrement par une ou plusieurs Coop, ces dernières pourront bénéficier de prêts substantiels pour lancer des activités économiques dans les centres. Les bénéfices dégagés par ces activités après remboursement du prêt, pourront défrayer le déficit des activités traditionnelles des CPT et constituer un fonds de roulement propre. Ce fonds au niveau de chaque CPT sera, comme on l'a vu, utilisé comme réserve d'urgence. Les "prêts" faits par ce fonds doivent être remboursés le plus rapidement possible, pour qu'il se conserve. Il sera non seulement la caution d'une solvabilité à long terme du CPT, mais aussi du remboursement du prêt (ou des prêts) en provenance du Fonds de Développement Rural.

Le fonds de roulement de chaque CPT sera gardé dans un compte séparé de celui du compte courant du CPT. Il sera sans doute situé à la CNCA (ou son organisme de succession), là où le fonds de roulement collectif se situe actuellement (N° 40110-62 CPT-PPN). Avec l'établissement d'un compte de roulement par CPT, probablement dès 1985, l'argent du compte collectif sera réparti entre les fonds de roulement des divers CPT.

Si l'objectif vis-à-vis des Centres de Perfectionnement Technique est de les rendre auto-financés (ou du moins en partie auto-financés, en partie subventionnés par cotisation de la population locale), il est très possible que certains centres, surtout les plus au nord, ne puissent jamais être assez rentables pour se justifier auprès des populations locales. En ce cas, il faudrait les laisser fermer leurs portes plutôt que de les faire subventionner par d'autres CPT plus productifs (ceux le plus au sud en général). Car en décentralisant les responsabilités administratives et financières de la gestion des CPT, la libre initiative doit être donnée aux gérants de chaque CPT de "tourner" un profit qui ne sera pas approprié par d'autres centres moins productifs ou moins bien gérés.

L'INSTITUTIONALISATION D'UN PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT RURAL  
DANS LE DEPARTEMENT DE NIAMEY

**SOMMAIRE**

*L'idée de mettre sur pied des structures et des procédures qui pourraient institutionaliser un processus continu de développement rural découle surtout des directives de la Société de Développement et des recommandations du Séminaire de Zinder. C'est aussi l'un des objectifs du Projet Productivité Niamey depuis son origine.*

*Outre que de lancer la recherche de moyens de réduire les coûts récurrents des projets productivités et des interventions des services techniques dans les campagnes, le Séminaire de Zinder recommandait des mesures pour rendre plus flexible et autonomes les organisations villageoises, afin qu'elles puissent se charger elles-mêmes de leur propre développement avec seulement l'aide, souvent contractée, des services gouvernementaux. La Société de Développement et ses organisations de base devait prendre en main les fonctions nécessaires pour lancer un nouveau processus de développement par le bas, à partir des villages ou des campements.*

*En réponse au Séminaire de Zinder et dans le désir d'aider à créer les institutions de base de la Société de Développement, les bailleurs de fonds étrangers ont lancé depuis 1982 une nouvelle génération de projets ruraux au Niger. Désormais, en plus de la vieille génération de projets productivité, il y aura un groupe de projets visant une aide financière directe aux communautés rurales. Le nouveau volet du PPN proposé dans les pages suivantes, le Fonds de Développement Rural, se place donc carrément dans la ligne de cette nouvelle génération de projets ruraux.*

*Quatre nouveaux projets sont examinés ici, à savoir: le Projet Canadien de Diffa; le Projet Italien de Keita; le nouveau projet de Zinder du FED; et le Projet de Petites Opérations Rurales de la BIRD. Tout en gardant un volet traditionnel de crédit agricole visant la diffusion des nouveaux "thèmes techniques," ces projets comportent tous des programmes de subventions et de crédits, dont le but est le lancement d'un processus villageois de développement rural, largement auto-encadré et auto-géré. Un important volet de formation de responsables de coopératives, groupements mutualistes, et de conseils villageois fait partie de ces projets également.*

*Le nouveau Fonds de Développement Rural (FDR) du PPN servira à lancer de petits projets villageois, qui doivent être, contrairement aux autres nouveaux projets de ce genre, uniquement générateurs de revenu. Le FDR doit être un fonds de roulement qui dans un premier temps (Phase I) sera contrôlé par un Comité de Gestion, composé de cadres des services techniques, de la CNCA, et du PPN. La CNCA établira un compte pour toute coopérative qui aura su acheminer au Comité de demandes de financement de la part d'un ou de plusieurs groupements mutualistes villageois. Le Comité veillera au bon déroulement des activités de ces petits projets et les services techniques prêteront leurs services selon des conventions passées entre toutes les parties en cause.*

*Ultérieurement, avec le retrait du PPN (Phase II) les lignes de crédit d'abord remboursables par les coopératives à la CNCA reviendront entre les mains des Unions Locales de Coopératives au niveau de l'arrondissement. Phase I du Fonds de Développement Rural assurera une formation de tous les responsables nécessaires pour mettre en place dans un proche avenir la Phase II.*

L'INSTITUTIONALISATION D'UN PROCESSUS  
DE DEVELOPPEMENT RURAL  
DANS LE DEPARTEMENT DE NIAMEY

Le présent rapport a pour but d'aider à élaborer une structure au sein de laquelle le monde rural nigérien aura un maximum de chances d'entamer et de maintenir un processus de développement. Car il s'agit bien, dans l'esprit du gouvernement nigérien d'un développement rural largement auto-géré et auto-financé. Ceci n'implique pas l'absence du gouvernement central dans les campagnes, mais plutôt un retrait de l'encadrement de base et sa transformation en équipes de conseillers techniques, disponibles pour aider les organisations villageoises à prendre en main leur propre développement.

Le contexte socio-politique de ce nouveau processus de développement par le bas consiste en les consignes de la Société de Développement et les recommandations du Séminaire de Zinder. Actuellement les institutions gouvernementales ayant trait au développement rural sont en pleine évolution vers le transfert de bien de leurs compétences au monde des organisations villageoises. Ce monde sera, en principe, de plus en plus libre de s'occuper lui-même de son sort, mais il aura besoin de beaucoup d'aide.

Cette aide revêtira deux formes: appui structural aux organisations villageoises, et aide financière au démarrage d'activités économiques. Pour que les organisations villageoises, en l'occurrence les groupements mutualistes et les coopératives, puissent se charger du développement de leurs communautés, elles auront besoin de conseils techniques et de suivi de la part d'agents gouvernementaux et étrangers. Et pour

lancer des opérations de développement local, il faudra un financement extérieur. Celui-ci viendra surtout des bailleurs de fonds étrangers dans le contexte de leurs projets productivité ou autres.

Ce démarrage financier de petits projets villageois doit nécessairement viser la préservation du capital de lancement, pour qu'il soit utilisé à plusieurs fins successives. C'est un concept hautement important. Cet argent doit tourner. Il doit servir pour lancer de petites entreprises génératrices de revenu, et non comme une aide consommée en une fois, quelle que soit la valeur sociale de cette aide. D'autres organisations non-gouvernementales et charitables s'occuperont de cette dernière tâche.

L'aide financière prévue pour les groupements mutualistes (GM) et les coopératives (Coop), doit se préserver dans la mesure du possible dans des fonds de roulement à la disposition du système coopératif. Ceci implique l'existence préalable d'une organisation pouvant réellement gérer ces fonds. Le pari est que cette structure administrative peut être créée à temps pour bien utiliser l'argent prévu par bien des bailleurs de fonds.

Comment instaurer et institutionaliser un processus de développement rural décentralisé qui tirera un maximum d'utilité de ces fonds de roulement? Comment l'envisager dans le Département de Niamey? Et quel sera le rôle du Projet Productivité Niamey (PPN) dans la création de ces fonds et le suivi des premières étapes de leur utilisation au sein du système coopératif? Ce sont autant de questions auxquelles cet essai tâchera de répondre. Pour ce faire, il conviendra de rappeler la base socio-politique de ce nouveau processus avant de se lancer dans les détails de sa structure administrative et financière.

## Base Socio-politique du Processus de Développement Rural

La politique gouvernementale actuelle, tendant à transférer la plupart des responsabilités de développement économique aux organisations villageoises, se place dans une conception populiste et démocrate de l'avenir du monde rural - la Société de Développement. Lancé formellement en juin 1981, avec la parution du rapport général de la Commission Nationale de Mise en Place de la Société de Développement (C.N.S.D.), cette nouvelle société s'appuie sur des valeurs démocratiques et libérales rousseauiennes. La volonté populaire doit être encouragée à s'exprimer, à s'organiser, à se matérialiser en ouvrages de développement. Le dernier paragraphe du préambule du rapport général de 1981 résume bien l'image de la nouvelle société:

Au terme de réflexions soutenues, de recherches et de contacts avec la réalité nigérienne dans sa diversité et sa ressemblance, la Commission Nationale a conclu à l'urgente nécessité de matérialiser le consensus national par la mise en place d'une politique et d'un cadre institutionnel ci-après définis, qu'elle estime conformes à l'expression libre de la volonté de notre peuple et aptes à favoriser la réalisation de ses légitimes aspirations de développement, tout en lui permettant enfin d'accéder à l'apprentissage et à l'exercice réel de la démocratie qui pour nous est d'abord synonyme de solidarité nationale et de justice sociale.

Le cadre de participation du peuple consiste surtout en deux institutions hiérarchiques et parallèles: la Samariya, ou mouvement de la

jeunesse, et le Mouvement Coopératif. Quel est le rapport entre les deux mouvements? Etroit, dit le rapport général:

L'interpénétration et la complémentarité des Samariya et Coopératives sont telles qu'au niveau du village, du quartier ou du campement notamment, ce sont très souvent les mêmes personnes qui animent indifféremment ces structures.

Le Mouvement Coopératif se chargera surtout des activités de développement. Comme la Samariya, il aura une structure à chaque niveau national: village ou campement, canton ou groupement, arrondissement, département, nation.

La Samariya et le Mouvement Coopératif sont donc des institutions d'exécution, les vrais organes de participation populaire étant les conseils de développement. C'est dans ces conseils que la programmation des grandes lignes du processus de développement aura lieu. Ce sera à la Samariya et au Mouvement Coopératif d'organiser et de gérer ce processus.

Comme pour les organes exécutifs, les différents niveaux de conseils de développement coïncident avec les "circonscriptions administratives" (départements), les "collectivités territoriales" (arrondissements), et les "collectivités coutumières" (village, canton). La jonction entre les niveaux traditionnels et gouvernementaux se fait entre le canton (Conseil Local de Développement), dont la présidence est assurée par le chef de canton, et l'arrondissement (Conseil Sous-Régional de Développement), où le sous-préfet préside.

Le Conseil Villageois de Développement (CVD), présidé par le chef de village traditionnel, englobe en plus les chefs de quartier et des représentants des groupements mutualistes (Mouvement Coopératif) et des Samariya. D'autres organisations socio-professionnelles peuvent être représentées, s'il y a lieu.

Si le CVD correspond au groupement mutualiste (GM), il n'existe pas par contre de conseil au niveau de la coopérative. Il faut remonter au niveau du canton pour trouver une nouvelle correspondance. Là on trouve une Union Locale des Coopératives (ULC) qui est représentée au sein du Conseil Local de Développement (CLD).

Si la Société de Développement prévoyait, par un processus de décentralisation du pouvoir et d'une participation populaire un développement économique accéléré, il a fallu attendre le Séminaire de Zinder pour que les grandes lignes de la restructuration du monde rural et des activités des services techniques du Ministère du Développement Rural (MDR) commencent à se dessiner.

### Le Séminaire de Zinder

Pendant une semaine en novembre 1982, plus de 200 participants ont débattu de la stratégie d'intervention en milieu rural. Patronné par le Ministère du Développement Rural (MDR), le séminaire avait pour but de redéfinir et de restructurer les modalités d'intervention des organismes de l'Etat, surtout en ce qui concerne leurs rapports avec les structures renforcées de base de la Société de Développement.

L'objectif du processus de développement rural était défini à Zinder comme "l'augmentation de la capacité productive et l'amélioration

des conditions de vie de nos sociétés rurales." Il n'était plus question de ne parler qu'en termes d'auto-suffisance alimentaire comme auparavant. Bien que la finalité du développement soit restée le bien-être du peuple, le Séminaire de Zinder tâchait d'élaborer les grandes lignes d'une nouvelle structure de production rurale qui, libérée du poids de l'Etat, pourrait s'auto-encadrer et passer à l'action à travers la participation éclairée et volontaire de la masse des paysans.

Le séminaire en appelait spécifiquement aux coopératives de diversifier leurs fonctions en milieu rural pour inclure "les banques céréalères coopératives, la commercialisation secondaire, la multiplication et la commercialisation des semences, les moulins à mil, le crédit agricole et mutuel, l'approvisionnement en intrants agricoles, l'embouche, etc." Les Unions Locales de Coopératives étaient invitées à établir des contrats d'assistance technique avec "les équipes locales, sous-régionales, ou régionales d'appui technique comportant le délai et les caractéristiques de l'intervention." Enfin, il a été recommandé aux cadres des services techniques entre autres, de bâtir "une concentration réelle avec les futurs coopérateurs pour appréhender conjointement leurs besoins, les contraintes, et les conditions de leurs activités." Cet encadrement de base devait, en principe, être retiré du milieu rural jusqu'au niveau de l'Union Locale des Coopératives (canton).

Quant au financement des activités du Mouvement Coopératif, le Séminaire de Zinder a recommandé (Recommandation 11) "la création d'un fonds de développement rural destiné à venir en aide aux coopératives et à la promotion des petites opérations de développement rural." Par ailleurs (Recommandation 4d, 17), il est recommandé que la

Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) envisage "l'ouverture d'une ligne de crédit au niveau de la coopérative qui s'organisera pour son utilisation," et que la CNCA soit restructurée afin de "permettre aux GM d'accéder au crédit."

### Réponse au Séminaire de Zinder: Une Nouvelle Génération de Projets Ruraux<sup>1</sup>

Depuis 1982, et surtout en réponse aux directives de Zinder, les bailleurs de fonds étrangers ont lancé une nouvelle vague de projets de développement rural intégré. En plus des projets de type "productivité," il y aura au moins quatre nouveaux projets visant une aide directe aux communautés villageoises. Ces projets ont pour but d'aider à élaborer les nouvelles structures de la Société de Développement et de financer au travers de ces structures de petits projets d'initiative locale. L'instauration d'un processus de développement rural auto-géré et lancé au moyen d'un fonds de roulement dans le Département de Niamey s'insère dans le cadre de cette nouvelle génération de projets ruraux, dont quatre exemplaires seront examinés brièvement ici.

Les quatre nouveaux projets sont: Projet Appui au Développement Agricole du Département de Diffa (A.C.D.I. - Canada); Projet de Développement Rural Intégré dans l'Ader-Doutchi-Maggia: Vallée de Keita (F.A.O., Italie); Projet de Développement Rural Intégré de

---

<sup>1</sup>Voir Annexe 1 pour plus de détails sur ces nouveaux projets.

Zinder (F.E.D.); et Projet Petites Opérations de Développement Rural (Banque Mondiale).

Tout en gardant un volet "traditionnel" de crédit agricole, qui vise la diffusion des nouveaux "thèmes techniques" (intrants, matériel) aux paysans à travers le système coopératif, ces projets se lancent dans des programmes de subventions et de crédits, dont le but sera la stimulation d'un processus villageois de développement d'infrastructures et d'activités commerciales. Un important volet de formation de responsables villageois fait partie de tous ces nouveaux projets.

Le Projet Appui au Développement Agricole de Diffa (PADAD) a débuté en 1982. En 1983 il a lancé son volet de "projets d'initiative locale", dont la plupart seront financés par subventions. Seules quelques opérations ponctuelles ont été lancées jusqu'ici.

Un Fonds d'Initiatives Locales, situé à la B.D.R.N., décaissera jusqu'à \$150.000 sur trois ans (1983-86). La limite par an sera de \$50.000, et aucun petit projet ne pourra dépasser les 1.500.000 FCFA (\$3.330), dont 1.150.000 FCFA (\$2.550) seront le maximum procuré par le Fonds.

Une demande de financement peut être faite par toute "communauté de base," avec l'appui des cadres administratifs et techniques de l'Etat. Les demandes sont acheminées au coordonnateur du PADAD à Diffa ou elles sont étudiées par un comité, formé des cadres départementaux appropriés (UNCC, Agriculture, Faunes et Forêts, Animation, Alphabétisation). Chaque dossier approuvé est envoyé à l'Ambassade du Canada où un décaissement (par tranches) est autorisé. Le décaissement est co-signé par un "responsable du village" et un agent du Projet.

Le suivi et l'évaluation des projets d'initiative locale seront la responsabilité collective du Projet, des responsables des services techniques de l'arrondissement au sein du Comité Technique d'Arrondissement (COTEAR) et de l'Union Sous-regionale des Cooperatives (USRC). La division exacte des responsabilités n'est pas encore précisée, sauf que le délégué de l'UNCC de Diffa sera chargé d'un suivi régulier des opérations.

La Projet de Développement Rural Intégré dans l'Ader-Doutchi-Maggia: Vallée de Keita a été lancé fin 1983. Il compte stimuler et financer un certain nombre "d'opérations locales de développement." Ces opérations seront financées, soit par subventions, soit par prêts.

Un fonds de roulement, servant à alimenter toutes les opérations de crédit du Projet, sera créé au siège central de la CNCA (Niamey), et une agence spéciale au niveau de l'arrondissement sera mise sur pied à Keita. Pour servir les besoins de crédit villageois, un "guichet itinérant" fera le tour des marchés principaux. En attendant la création de l'Agence CNCA de Keita, l'UNCC sera chargé de gérer les lignes de crédit approuvées par le Projet.

Le montant du crédit réservé aux activités villageoises augmentera entre 1984 et 1990, atteignant en 1989-90 un chiffre d'environ 175.000.000 FCFA par an (\$388.890). Cependant, environ la moitié de ce chiffre consistera en des prêts de campagne.

Les lignes de crédit offertes aux producteurs ou aux "groupes de producteurs" villageois devront être surveillées par des "comités de crédit". Le CVD nommera les 5 à 10 membres de ce comité qui devra approuver toute demande de crédit et restera collectivement responsable vis-à-vis de la CNCA des remboursements.

Le montant par petite opération villageoise sera relativement petit, de l'ordre de 2,5 millions de FCFA en moyenne (\$5.550), et pour la plupart d'entre elles "de petits dossiers techniques et financiers" seront exigés. Dès que ceux-ci sont approuvés par les comités de crédit, le Projet passera des "conventions de travail" avec l'USRC et avec les services techniques de l'arrondissement sur la base d'un plan annuel de travail. Les apports respectifs de toutes les parties concernées par toute opération villageoise seront alors précisés.

Le Projet de Développement Rural Intégré de Zinder doit démarrer en 1985 et durera 4 ans. Il comporte un important volet "d'actions socio-économiques d'intérêt collectif" au niveau villageois, qui visera des opérations aussi diverses que des équipements collectifs, approvisionnements agricoles, et crédits à la production. A partir d'une première "opération" dans chacun des 25 villages choisis, un programme de développement villageois sera élaboré dans chaque endroit.

Chaque opération villageoise aura son dossier, qui précisera les détails administratifs et financiers de l'entreprise et qui en fixera la division des responsabilités. Une partie du financement de chaque opération consistera probablement en une simple subvention, l'autre sera remboursable.

Le dossier villageois sera élaboré par le CVD avec l'aide des agents du Projet et des services techniques. Il devra ensuite être étudié et approuvé par le CLD (canton) et puis par le CSRD (arrondissement). L'ensemble des petits projets approuvés formeront la base d'un plan annuel de travail du Projet, qui sera approuvé par le CRD (département), le MDR, et le Ministère du Plan.

Chaque CVD passera un contrat avec les services techniques et/ou avec des entreprises privées pour mettre en marche tout sous-projet villageois. Le financement de l'opération sera déposé par le Projet dans le compte en banque du groupe concerné, qui versera un certain apport financier en même temps (non précisé).

Le suivi et le contrôle du déroulement de chaque opération seront assurés par le CVD, le CSRD, et par des agents du Projet. Les mêmes responsables devront éventuellement en évaluer les résultats.

Le Projet Petites Opérations de Développement Rural débute fin 1984 et sa première phase doit durer 4 ans. Le projet tout entier vise le lancement de petites opérations rurales pour compenser la tendance de la Banque Mondiale jusqu'ici au Niger de concentrer ses fonds sur des projets de grande envergure. Ce projet, qui est calqué sur le modèle du Projet de Fonds de Développement Rural au Burkina-Faso (B.I.R.D.), essaiera de détecter et d'aider des initiatives locales de développement, d'établir un système décentralisé de financement de ces initiatives, et appuiera les services gouvernementaux régionaux (COTEAR et COTÉDEP) dans leur tâche de soutien technique aux organisations locales.

Les petits projets villageois seront soit des projets d'infrastructure (non économiques), soit des projets de petite production (économiques). Le coût moyen de ces sous-projets sera de l'ordre de \$25.000 et le Projet prévoit un budget total sur 4 ans de \$10.000.000. En ce qui concerne les projets productifs un rendement économique d'au moins 12% sera probablement exigé par la B.I.R.D. Pour les projets d'infrastructure villageoise le critère de rentabilité est que l'opération entraîne "le coût le plus faible par bénéficiaire".

Le processus de lancement d'une petite opération villageoise débute dans la formulation d'idées par les villageois, aidés dans la tâche par des agents du Projet et par le personnel de terrain d'une ONG (organisation non-gouvernementale) "prête à participer au projet". Ces propositions seront transmises au COTEAR qui les étudiera et qui se réunira en principe avec les villageois pour discuter des détails et établir la division des responsabilités.

Quant au financement des activités chaque sous-projet doit ouvrir son propre compte en banque. Ce compte-chèque aura deux signataires, l'un désigné par la communauté (avec approbation du COTEAR), l'autre serait probablement le sous-préfet.

Les COTEAR auront "un rôle-clé technique et de supervision" dans le Projet Petites Opérations Rurales. Non seulement devront-ils approuver les dossiers des communautés de base, qu'ils auront aidés à élaborer avec les villageois, mais ils seront chargés de veiller au bon déroulement des activités et d'en évaluer les résultats.

Après les COTEAR les COTEDEP devront approuver les propositions des villageois, qui seront ensuite acheminées à l'Unité de Gestion du Projet à Niamey. Ce comité de conseillers techniques passera à une "évaluation détaillée des sous-projets sur le terrain." Avec son approbation chaque sous-projet pourrait recevoir jusqu'à \$25.000 dans son compte-chèque. Le cas échéant ce groupe d'experts techniques pourrait autoriser un financement plus important.

#### Environnement Socio-politique du Fonds de Développement Rural (FDR)

Le nouveau Fonds de Développement Rural pour le Département de Niamey doit être un fonds qui, dans la mesure du possible, se

renouvelle par les remboursements des prêts aux bénéficiaires, et qui peut être géré, avec un minimum de contrôle par l'Etat, par le **Mouvement Coopératif lui-même.**

L'origine de ce fonds sera sans doute par don de l'USAID dans le contexte de son Projet Productivité. Il pourrait ou non être enrichi par d'autres bailleurs de fonds. Il serait situé à la CNCA ou avec son organisme de succession.

Une ligne de crédit sera offerte à toute coopérative pouvant faire preuve d'une organisation et formation convenable et pouvant remettre à la CNCA des propositions concrètes et bien étudiées de petits projets villageois. Bien qu'en 1984 il y ait au moins 120 coopératives et 715 groupements mutualistes dans le Département de Niamey, il est peu probable que grand nombre de coopératives arrivent sans aide à formuler des demandes de prêts remplissant les critères nécessaires à l'accord du financement. Par conséquent, il est très probable que, dans un premier temps du moins, certaines coopératives bénéficiant d'une aide de la part des projets USAID (ou autres) arrivent à se faire prêter beaucoup plus d'argent que d'autres. Il ne peut être question, cependant, de répartir le fonds de roulement entre toutes les coopératives à titre d'égalité. Seuls les petits projets estimés fiables par un comité de gestion du fonds pourront être financés.

Le crédit accordé aux coopératives sera réparti entre les divers petits projets proposés au niveau des GM villageois. Lorsque les individus et les groupes ayant reçu un prêt contre un plan de projet spécifique, auront remboursé ces prêts, la coopérative sera tenue d'en faire autant à la CNCA. Eventuellement, quand les Coop auront bien acquis l'expérience de la gestion des prêts, la ligne de crédit, une fois

accordée, reviendra au niveau de l'Union Local des Coopératives à l'arrondissement qui s'en chargerait à partir de ce moment-là.

Le Fonds de Développement Rural prendra place donc au sein du Mouvement Coopératif, lui-même pièce maîtresse des activités économiques de la Société de Développement. Il est espéré qu'à l'aide de ce fonds, le Mouvement Coopératif pourra éprouver un décollage durable.

### Rôle du Projet Productivité Niamey

Le PPN, qui entre bientôt dans les deux dernières années de sa deuxième phase, sera chargé de jouer un rôle-clé dans l'instauration d'un système de gestion et de suivi du FDR. Ce projet a déjà lancé un programme de formation de personnes exerçant une fonction technique dans certaines Coop, ainsi que les membres des bureaux de celles-ci. Il a aidé des villageois à formuler des demandes de prêt, à établir des plans villageois de développement.<sup>1</sup> Il lui incombera de renforcer toute la filière administrative et financière depuis les GM jusqu'à la CNCA.

### Phases de l'Institutionnalisation du Processus de Développement Rural

La mise en place d'un processus de développement essentiellement endogène et auto-géré aura deux phases. Une première phase de participation active de la part du Projet Productivité Niamey (PPN) et

---

<sup>1</sup>Voir Annexe II (Plans Villageois de Développement). Il est à noter que certaines opérations prévues actuellement par le PPN ne sont pas génératrices de revenu.

du Projet Appui à la Production Agricole (APA). Ces projets de l'USAID ont tout deux des volets importants d'appui aux services techniques ruraux et aux organisations villageoises. Il est hautement important que les efforts d'organisation et de formation de l'un et de l'autre soient coordonnés dès à présent.

La Phase I sera suivie de la Phase II dans laquelle la responsabilité du suivi et du contrôle des nouvelles procédures et filières administratives et financières devrait être désormais assurée par les organismes de la Société de Développement et de l'Etat. La Phase I devrait durer au moins deux ans, la Phase II indéfiniment.

#### Phase I: Participation Active des Projets

La Phase I de l'institutionnalisation du processus de développement rural basé sur les structures de la Société de Développement verra la participation active des projets, en l'occurrence le PPN et l'APS dans le Département de Niamey. D'autres efforts supplémentaires, mais strictement coordonnés avec les premiers, pourraient trouver leur financement dans le cadre du Fonds de Contrepartie (USAID).

Cette première phase d'environ deux à trois ans se composera de:

- (1) Projets-pilotes (opérations-test) au niveau des GM ou des Coop (selon l'envergure de l'expérience).
- (2) Formation de conseillers villageois, de conseillers d'administration des GM et des Coop, de commissaires aux comptes des GM et des Coop.
- (3) Formation au préalable et "sur le tas" d'équipes polyvalentes de formateurs, capables d'agir à tous les niveaux de la filière administrative et financière (des GM/CVD jusqu'aux ULC/CLD).

- (4) Mise en place d'un système de coordination des activités d'appui des cadres des services techniques (Animation, Alphabétisation, UNCC, Génie Rural, Agriculture, Elevage, Faunes et Forêts) au niveau de l'arrondissement, dont le Comité Technique d'Arrondissement (COTEAR) sera le prototype.
- (5) Mise sur pied d'un comité de gestion du FDR au niveau de l'agence départementale de la CNCA, qui sera composé de membres des projets, de cadres techniques (UNCC, Agriculture, Animation, etc.) et de cadres de la CNCA, et qui sera appelé à disparaître en Phase II.

Certaines activités de la Phase I, notamment l'identification de petits projets villageois (plans de développement villageois) et la formation de responsables de coopératives, ont déjà été entamées par le PPN (janvier-mars 1984) et un plan de travail analogue de la CLUSA (Projet APA) a été approuvé et entrera incessamment en vigueur. Toujours faut-il que ces deux efforts soient liés et coordonnés dans le Département de Niamey.

#### Phase II: Retrait des Projets des Activités d'Appui et de Suivi

La Phase II de l'institutionnalisation du processus de développement rural ancré dans les structures de la Société de Développement verra la prise en charge des activités de financement et de gestion par le Mouvement Coopératif et les conseils de développement. Les services techniques seront appelés à devenir des équipes d'action et de consultation et doivent être déchargés, comme le préconise le Séminaire de Zinder, des tâches purement administratives.

Le contrôle et le suivi de la procédure d'identification et de financement des petits projets villageois, tout comme la provision d'intrants et de crédit agricole, seront progressivement remis entre les mains des organes de la Société de Développement et des services techniques de l'Etat. La Phase II réalisera donc le souhait de Zinder que: "la conception et l'évaluation des projets soient assurées à travers les structures de la Société de Développement et que la gestion technique, le management et l'évaluation soient exécutés par des structures intégrées et sous l'autorité directe et effective des autorités administratives et coutumières sous forme de contrat d'intervention avec les organismes ruraux, avalisés par les structures de la Société de Développement."

Ceci doit se traduire, en ce qui concerne le financement des petits projets socio-économiques des GM ou des Coop, par les responsabilisations suivantes:

- (1) Le CVD contrôlera le bien-fondé des actions des GM.
- (2) L'ULC sera responsable des actions des Coop.
- (3) Le CLD contrôlera et approuvera les démarches administratives et financières de l'ULC.
- (4) Le sous-préfet (et/ou le C.S.R.D.) contrôlera, avec l'avis technique du COTEAR, les activités du CLD et de l'ULC.
- (5) Le ministère de tutelle approprié (Finances ou autre) contrôlera les démarches financières de la CNCA (agence de Niamey).
- (6) En ce qui concerne les services techniques (actuellement sous la tutelle de divers ministères), ils seront réellement décentralisés au niveau des arrondissements, où ils devront être contrôlés par le Sous-préfet (et/ou le CSRD).

Ces services auront un rôle-clé à jouer dans la réussite des petits projets villageois, car ils auront à juger de la qualité des propositions de financement, de la qualité des travaux effectués, et seront appelés de surcroît à former les coopérateurs dans la gestion de leurs futures entreprises. Comme prévoit le Séminaire de Zinder, une bonne partie de ces services sera éventuellement contractée et rémunérée par les villageois.

### La Filière de Financement de Petits Projets Villageois (Phase I)

En Phase I, celle de la participation active des Projets USAID, la filière de financement des petits projets villageois se trouvera abrégée par rapport à celle prévue lorsque toute la structure de la Société de Développement sera en place (Phase II). Ceci veut dire que les demandes de crédit rassemblées et contrôlées au niveau de la Coop seront acheminées directement au Comité de Gestion du FDR au lieu de passer par l'Union Locale des Coopératives (voir Tableau I). Le Comité de Gestion, composé de cadres des Projets, de la CNCA, et des services techniques, non seulement étudiera le bien-fondé des demandes, mais saisira les organismes d'aval technique et de permission officielle au niveau de l'arrondissement avant d'ouvrir des lignes de crédit.

Dans plus de détails, voici la procédure d'accord et de remboursement d'une ligne de crédit accordée à une coopérative.<sup>1</sup> En assemblée générale, assistés par des représentants des Projets et/ou des services techniques, les membres de un ou plusieurs GM

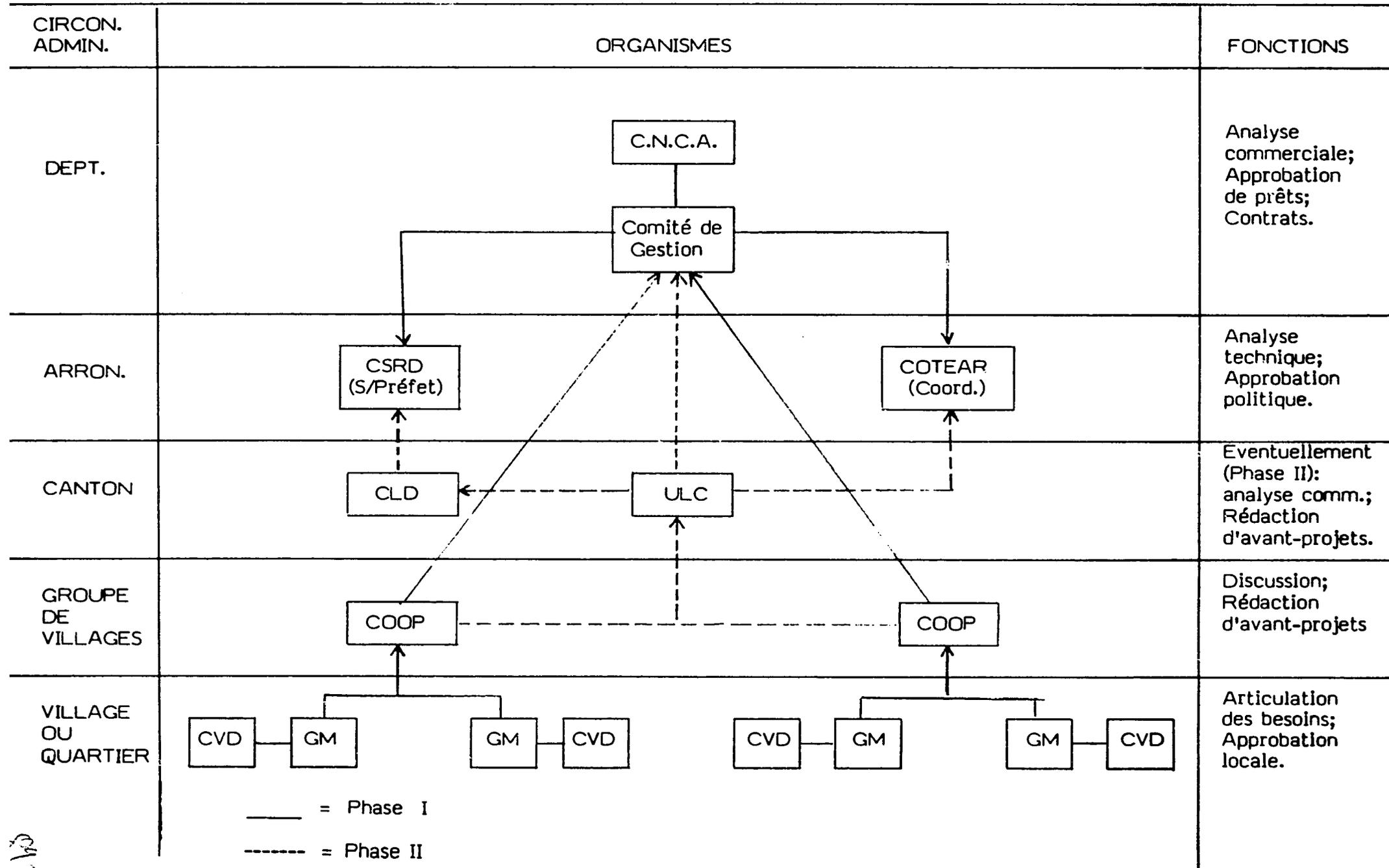
---

<sup>1</sup>Voir Annexe III pour un sommaire de cette procédure.

TABLEAU I

ORGANIGRAMME DU PROCESSUS D'APPROBATION ET DE FINANCEMENT

DES PETITS PROJETS VILLAGEOIS \*



91

exposeront leurs besoins de crédit pour telle ou telle opération. Ces propositions seront discutées et, dans la mesure du possible, seront groupées et réévaluées sous la lumière des économies d'échelle réalisables.

Ecrites ou non à ce niveau, les demandes de financement seront exposées par les représentants des GM au conseil d'administration de leur coopérative, chargé de trier et d'étudier les propositions des GM. C'est à ce niveau que la liste finale des projets à financer pour la campagne prochaine sera dressée et chaque projet aura son dossier-plan qui décrira son calendrier d'exécution, les apports de toutes les parties en cause (GM, Coop, CNCA, COTEAR, Projets USAID, et autres), son plan commercial,<sup>1</sup> le budget, et le plan de remboursement. Il est évident qu'un appui sérieux de la part des Projets et des services techniques (Animation, Alphabétisation) sera à envisager ici.

Les listes de projets approuvés par chaque coopérative avec les dossiers-plans seront envoyés directement au Comité de Gestion à Niamey où cette liste finale des demandes de prêt sera ensuite étudiée et dépouillée. Certains petits projets seront rejetés, d'autres auront besoin de donner plus d'analyse. Les dossiers approuvés seront ensuite envoyés au niveau de l'arrondissement où la plupart pourront recevoir l'aval du COTEAR et du Sous-préfet (ou CSRD). Le coordinateur des services techniques de l'arrondissement sera chargé par le Comité de Gestion du FDR de faire étudier les dossiers par les cadres techniques appropriés et de faire approuver ces dossiers par le Sous-préfet en temps voulu.

---

<sup>1</sup>Voir Annexe IV.

Une fois la liste amendée revenue de l'arrondissement avec les recommandations appropriées, le Comité de Gestion ouvrira un crédit sur le compte de la coopérative à la CNCA. Ce crédit sera accompagné d'un contrat passé avec le conseil d'administration de la Coop (au nom de toute la coopérative), précisant le montant accordé par petit projet et les échéances globales de remboursement contractées par la coopérative vis-à-vis de la CNCA. Le Comité de Gestion se réservera le droit d'accorder, le cas échéant, le crédit par tranches. Dans un premier temps, ce sera probablement le moyen le plus sûr d'éviter une perte de fonds. De toute façon, le Comité aura le droit libre d'inspection des comptes et des activités (état d'avancement) des petits projets. La coopérative sera responsable de rendre compte régulièrement de ses activités financières. D'ailleurs, il est peu probable en Phase I que des coopératives non suivies de près par les Projets puissent bénéficier de lignes de crédit.

Quant au montant de ces lignes de crédit, il pourrait, dans le cas de plusieurs propositions solides, atteindre plusieurs millions de francs CFA par Coop. Chaque petit projet devrait être limité à \$3.000 - \$4.000 maximum et beaucoup seront bien moins chers. Un Fonds de Développement Rural d'environ \$300.000, s'il "roule" bien, devrait pouvoir financer un assez grand nombre de telles entreprises au fil des années. Il serait prudent, cependant, de limiter les crédits accordés par coopérative à environ \$20.000, du moins jusqu'à ce que la réussite des premières tentatives semble assurée.

## La Filière de Financement (Phase II)

Au Tableau I les lignes en pointillé indiquent les changements qui devraient se produire pour initier la Phase II de l'institutionnalisation du processus de développement rural financé par le FDR. Dans cette phase qui suivra le stade de la participation active des Projets PPN et APA (et peut-être d'autres), le niveau administratif du canton, dont les organismes-clé sont l'Union Locale des Coopératives (ULC) et le Conseil Local de Développement, devrait prendre en main la coordination des activités socioéconomiques des Coop et des GM de sa juridiction. Les crédits accordés aux coopératives seront remboursés aux ULC et le FDR sera décentralisé et "tournera" désormais au niveau du canton et de l'ULC. Il en ira de même pour le crédit purement agricole, c'est dire les semences sélectionnées, engrais, fongicide, et matériel.

Ce sera donc l'ULC, avec l'aval du CLD et, le cas échéant, du sous-préfet et/ou le CSRD, qui pourra étudier les propositions d'aide de la part des GM et des Coop et qui saisira le COTEAR pour que ce dernier donne son avis technique et offre ses services dans le cadre des projets à financer pour l'année suivante. Bien que ce soit là l'image fonctionnelle d'une phase ultérieure de l'utilisation du FDR à des fins d'un développement rural continu, on en est encore très loin. La Phase II reste une cible à atteindre, non pas un objectif bien défini à réaliser dans un délai précis.

## Conclusion

L'expérience de libéralisation politique et économique du monde rural, menée actuellement dans le cadre de l'instauration de la Société de Développement, repose sur un certain nombre d'hypothèses. L'idée

que le progrès matériel et moral de la nation nigérienne ne pourra découler que d'un nouveau type de société est clé. Cette nouvelle société sera "authentiquement nigérienne dans ses valeurs, ses fondements, et sa démarche." Importante aussi est l'hypothèse qu'une mobilisation de la volonté collective pour le progrès, au moyen "des institutions nouvelles basées sur la participation effective de toutes les couches sociales" débouchera sur un "développement accéléré, cohérent et harmonieux."

L'image qu'ont la plupart des conseillers techniques nigériens ou étrangers, appelés à se prononcer dans leurs rapports sur les chemins à suivre, est d'un processus progressif d'auto-encadrement et d'auto-gestion à partir de la base des couches sociales, c'est-à-dire à partir des villages. Cependant, ce processus ne peut être lancé à leur avis sans une intervention massive de formation et de suivi. Il y a donc le danger de retomber dans le vieux modèle de développement, où selon le rapport général de la CSND (1981):

On attend tout du Gouvernement qui seul peut être à l'origine de toute action. Pire lorsque l'Etat, au bénéfice des populations réalise des opérations, les collectivités intéressées attendent pour les gérer, les entretenir, que la puissance publique mette en place, et de façon permanente, les structures ainsi que les moyens."

Le revers de la médaille est que l'appareil administratif, selon le même rapport général, "s'est fermé sur lui-même pour concevoir des modèles et des techniques de développement qui n'intègrent pas les

acquis technologiques de la société, et exclut systématiquement les réalités de la culture du peuple." Cela veut dire en fait que les services administratifs et techniques de l'Etat ont pris l'habitude depuis longtemps d'imposer leurs directives sans dialogue avec les intéressés. Par conséquent, et en face d'un certain élitisme de la part des cadres de l'Etat, les paysans n'ont pu être autre chose que des passifs.

En face des réflexes et des habitudes enracinés des cadres d'un côté, et des paysans de l'autre, il faudra procéder prudemment dans les interventions visant un nouveau type de développement basé sur l'auto-gestion. Car il est presque certain que cadres techniques et paysans auront fort tendance à retrouver bien vite leurs vieux comportements les uns vis-à-vis des autres.

Ce problème de confusion de rôles et de valeurs sera sûrement multiplié en ce qui concerne le Fonds de Développement Rural. Pour que ce fonds serve à financer des activités génératrices de revenu, seules capables de lancer un vrai processus de développement rural, un suivi très étroit de l'utilisation de l'argent paraît s'imposer. Cependant, dès que cette pression s'exercera, le côté spontané, voire même entreprenant, de l'activité risque d'être étouffé. Et ceci d'autant plus que les cadres chargés de suivre les petits projets risquent de s'y connaître peu en matière de commerce. Finalement, une certaine méfiance latente du fonctionnaire vis-à-vis du marchand et du "mercantilisme" risque de l'emporter sur la nécessité de ne financer que les projets offrant les meilleures chances de faire "rouler" le fonds.

## ANNEXE I

### UNE NOUVELLE GENERATION DE PROJETS

Actuellement au moins quatre nouveaux projets de développement rural, en plus de ceux de l'USAID, comportent d'importants volets d'appui aux organisations villageoises et de financement de petits projets d'initiative locale. Seront examinés brièvement ici les projets suivants: Projet Appui au Développement Agricole du Département de Diffa (A.C.D.I.); Projet de Développement Rural Intégré dans l'Ader-Doutchi-Maggia: Vallée de Keita (FAO, Italie); Projet de Développement Rural Intégré de Zinder (F.E.D.); et Projet Petites Opérations de Développement Rural (Banque Mondiale). Ensemble ces projets représentent une nouvelle génération de tentatives de développement rural, et ils s'insèrent tous directement dans la politique du Séminaire de Zinder. Tout en gardant un volet de crédit traditionnel visant la diffusion des intrants et du matériel agricoles modernes (thèmes techniques), ces projets, tout comme ceux de l'USAID dans le Département de Niamey, se lancent dans des programmes de crédit destinés à stimuler le développement d'infrastructures et d'activités commerciales villageoises. La plupart de ces projets comportent en plus un important élément de dons et de subventions. La formation de responsables du Mouvement Coopératif et un appui actif à la restructuration d'organisations font partie de tous ces nouveaux projets. Dans tous les cas les bailleurs de fonds apprécient le côté aléatoire de la nouvelle approche, et qualifient la plupart de leurs petites interventions rurales de "projets pilotes," "opérations-test," "essais," ou "expériences."

### Projet Appui au Développement Agricole de Diffa (ACDI)

Le PADAD (Projet Canadien de Diffa) a été lancé en 1982 et entre actuellement en sa troisième année. Il comporte les volets traditionnels de formation d'agriculteurs et de provision de crédit agricole (matériel et intrants). En plus, et à partir de sa deuxième année (1983-84), le PADAD, comporte un Fonds d'Initiatives Locales. Ce compte est situé à la B.D.R.N. et pourra décaisser jusqu'à \$150.000 sur trois ans (1983-1986).<sup>1</sup> La limite par an est de \$50.000. Cependant, aucun Projet d'Initiative Locale (PIL) ne peut dépasser 1.500.000 FCFA, dont 1.150.000 FCFA de contribution du Projet.

Le Fonds d'Initiatives Locales doit financer des "actions pilotes pertinentes". Sauf cas exceptionnel, ce financement est sous la forme, non pas de crédit, mais de subvention. Une demande de financement peut être initiée par toute "communauté de base: association paysanne, village, groupement mutualiste villageois, coopérative, etc. ...." Il est prévu que "les cadres de l'administration et des services techniques pourront fournir un appui technique à la formulation d'une requête visant le financement d'un PIL." Cette requête comporte les points suivants: objectif général du PIL, objectifs spécifiques, brève description du projet, description des bénéficiaires désignés, détail des coûts, y compris la contribution des bénéficiaires (obligatoirement au moins 20% du total, payable en nature ou en espèces).

Les requêtes des PIL sont acheminées au Coordonnateur du PADAD à Diffa. Chaque demande de subvention est étudiée et approuvée par

---

<sup>1</sup> Avec provision pour l'inflation la somme total s'élève à \$224.900.

un comité formé des cadres départementaux (Diffa) de l'UNCC, de l'Agriculture, des Faunes et Forêts, de l'Animation, et de l'Alphabétisation. Les requêtes sont transmises à l'Ambassade du Canada où les décaissements sont autorisés.

Ces décaissements se font d'habitude en quatre tranches d'environ 300.000 FCFA. Chaque décaissement est co-signé par un responsable du village et un membre du Projet. Un suivi régulier du déroulement du PIL est, en principe, assuré par le délégué de l'UNCC de l'arrondissement de Diffa. La Cellule Suivi et Evaluation du PADAD a le droit de contrôler les trois registres requis: situation des stocks, livret de banque, liste des achats. Elle tente d'engager la collaboration des services techniques de l'arrondissement de Diffa et de l'Union Sous-Régionale des Coopératives (USRD).

Projet de Développement Rural Intégré dans l'Ader-Doutchi-Maggia:  
Vallée de Keita (FAO, Italie)

Le PDRI de Keita est un ambitieux projet de développement rural intégré dans l'arrondissement de Keita, département de Tahoua. Lancé fin 1983, il se place fermement dans la politique de Zinder, en visant, selon le document du projet, "la participation volontaire et active des populations à l'oeuvre de construction nationale, à la gestion de leurs propres affaires et, en particulier, à l'élaboration et à l'exécution des opérations locales de développement." Le PDRI doit être une "expérience pilote" dans le processus d'insertion des projets productivité et de développement rural dans la Société de Développement. Le PDRI compte travailler étroitement dans le contexte

institutionnel de la Société de Développement et des structures de l'Etat, car "l'appui extérieur ne doit plus se manifester sous forme de structures parallèles, mais doit s'exercer au travers des structures administratives, techniques et de participation existantes, afin de les rendre plus opérationnelles." Le PDRI compte apporter à ces structures existantes un appui permanent technique (experts et consultants), logistique (parc de matériel et unité administrative), et financier (subventions et prêts). La "contrepartie" de ce projet est "en réalité l'ensemble des structures nationales décentralisées." Le Préfet de Tahoua et le Sous-Préfet de Keita doivent assurer la "coordination du programme," tandis que le Directeur National du projet et le Conseiller Technique Principal sont chargés conjointement de la "direction du projet."

Sur la base de plans annuels de travail, élaborés par les institutions de la Société de Développement, le PDRI compte passer des "conventions de travail" avec ces institutions et avec les services techniques appropriés. Ces conventions précisent, en principe, les apports respectifs de toutes les parties concernées, et seront basées sur "de petits dossiers techniques et financiers."

Dans le contexte du volet "Mesures d'Accompagnement et Stimulants Economiques" du PDRI se situent un certain nombre d'opérations de crédit, dont quelques-unes visent le lancement de petits projets villageois. D'autres visent un appui aux coopératives "surtout dans leurs fonctions de structures d'approvisionnement en intrants agricoles et de commercialisation des céréales. Ce volet comportera en plus "un système de subventions et primes" dans le domaine de l'infrastructure villageoise.

La promotion d'un nouveau système de crédit rural, qu'il vise le crédit agricole traditionnel (unités de culture attelée, intrants, matériel), ou l'appui à de petites activités économiques, telles l'embouche et les cultures maraîchères, constitue un objectif important du PDRI: La CNCA doit s'en charger, en ouvrant une agence au niveau de l'arrondissement de Keita. Un fonds de roulement sera créé servant à alimenter toutes les activités de crédit du Projet. Un "guichet itinérant" doit faire le tour des marchés principaux de l'arrondissement pour recevoir les demandes de crédit et pour octroyer les crédits préalablement approuvés.

D'autre part, le PDRI exige la création de "comités de crédit" au niveau du village ou un producteur ou un "groupement de producteurs" désirent recevoir un prêt. Ce comité aura de cinq à dix membres désignés par le Conseil Villageois de Développement (C.V.D.). Ce Comité de Crédit doit donner son aval à toute demande de prêt au niveau de son village. Il est d'ailleurs collectivement "responsable vis-à-vis de la CNCA du remboursement de l'ensemble des crédits octroyés au village." En contrepartie il peut garder 15% de l'intérêt fixé par la CNCA ( $10,5\% = 1,58\%$  pour le Comité).

Le fonds de roulement géré par la CNCA à Keita (mais situé au siège de Niamey) servira à financer des lignes de crédit à deux destinations: à l'Union Sous-régionale des Coopératives pour ces activités traditionnelles de crédit agricole et de commercialisation des céréales; et aux groupements villageois cautionnés par les comités de crédit. Le niveau villageois recevra les crédits suivants: crédit à court terme pour intrants agricoles, commercialisation des produits maraîchers, embouche bovine et ovine; crédit à moyen terme pour achat

de boeufs d'attelage et charrettes bovines, pompes manuelles ou à moteur, initiatives-pilotes dans le domaine agro-zootéchnique, boutiques villageoises, moulins (pour femmes), équipement artisanal (pour artisans); crédit à moyen-long terme pour initiatives-pilotes dans les domaines extra-agricoles (artisanat, transformation alimentaire, transports). Dans le cas des initiatives-pilotes agro-zootéchniques et extra-agricoles les demandes de crédit doivent s'accompagner de "petits dossiers techniques."

En attendant la mise en place de l'agence CNCA de Keita et de son "guichet itinérant," la CNCA doit charger l'UNCC de gérer les lignes de crédit approuvés par le PDRI.

#### Projet de Développement Rural Intégré de Zinder (F.E.D.)

Le PDRI de Zinder se vante d'être "le premier projet de développement dont la préparation s'est totalement inscrite dans la prolongation du Séminaire National de Zinder sur le Développement Rural (Novembre 1982)." L'un des objectifs explicites du projet, comme c'est le cas du PDRI de Keita, est "de donner vie aux organisations du Monde Rural (structures de la Société de Développement et Structures Coopératives) restées 'formelles' faute d'activités économiques ou socio-économiques." Les deux autres objectifs sont d'augmenter les "productions agro-sylvo-pastorales" et de "préserver l'environnement."

Le PDRI de Zinder doit démarrer en 1985 et durera 4 ans. Cette première phase, qui sera prolongée si les résultats s'avèrent probants, doit "mettre au point programmes et modalités de responsabilisation des organisations paysannes et programmes d'amélioration des systèmes de production familiaux et villageois."

Le Projet comportera quatre types de programmes: actions de production coopérative; actions socio-économiques d'intérêt collectif (opérations villageoises), amélioration des systèmes de production familiaux; mise en valeur intégrée des terroirs villageois. Ces programmes auront chacun un volet d'opérations régionales et d'opérations "concentrées géographiquement." Les opérations régionales ne concernent pas directement les petits projets villageois, dont on examine ici la forme et le fonctionnement.

Dans le contexte des actions concentrées géographiquement le PDRI distingue entre les programmes de promotion coopérative et les programmes de développement villageois. Les premiers concernent essentiellement le crédit agricole traditionnel (intrants et matériel). La filière de demande de crédit et de responsabilisation se rapproche de celle préconisée dans ce rapport pour le Fonds de Développement Rural du Département de Niamey (Phase II). C'est à dire que chaque année l'Union Locale des Coopératives bénéficiera d'une ligne de crédit d'une banque commerciale pour financer des prêts de matériel agricole. La banque sera couverte par un fonds de garantie du PDRI. En partant des agriculteurs à la base, les structures coopératives (GM, Coop, ULC) examineront le bien-fondé des demandes de crédit à tour de rôle. Les GM seront chargés d'instruire les demandes d'équipement et pourrait éventuellement assurer collectivement le paiement des échéances de leurs membres. L'ULC, comme dans la Phase II proposée pour le FDR de Niamey, sera le premier niveau de gestion et recevra un appui technique d'un agent recruté par l'USRC.

Les programmes de développement villageois envisagés par le PDRI de Zinder visent des opérations très diversifiées, tels qu'équipements

collectifs (puits, infrastructures de stockage, moulins), approvisionnements (intrants, produits de première nécessité); crédits à la production (embouche, maraîchage). A partir d'une première "opération" dans chaque village choisi (25 villages en tout), un programme de développement villageois sera élaboré dans chaque endroit.

L'exécution des programmes de développement villageois sera conditionnée par la constitution d'un dossier par village, qui précisera les détails de l'entreprise et fixera les responsabilités organisationnelles et les modalités financières. Il y aura un dossier par opération villageoise, et les premières expériences bénéficieront surtout de subventions. Cependant, par la suite il est envisagé de lancer des opérations comportant une partie de subvention et une partie de crédit.

Le dossier villageois doit par conséquent spécifier: (1) la participation financière et en main d'oeuvre des bénéficiaires (2) la part du financement subventionnée (3) la part financée sur prêt (taux d'intérêt au moins égal au taux pratiqué pour le crédit agricole) et les échéances de remboursement (4) la constitution de fonds pour l'entretien et le renouvellement des équipements (5) la constitution de fonds de roulement pour le lancement de nouvelles opérations d'intérêt collectif (si l'opération peut dégager un surplus économique).

Le dossier villageois doit en plus préciser les besoins en formation des délégués villageois, surtout en matière de gestion, et doit dresser la liste des demandes de services techniques et administratifs de la part des cadres de l'Etat aux niveaux local et régional. Les différentes prestations de service et leurs échéances constitueront par la suite la base d'un contrat entre les services de l'Etat et le Conseil Villageois de Développement.

Le dossier de chaque opération villageoise, qui sera élaboré par les responsables du village (CVD) et des agents du Projet (et le cas échéant des services techniques), devra être étudié et approuvé par le Conseil Local de Développement (canton) et puis par le Conseil Sous-régional de Développement (arrondissement). L'ensemble des dossiers approuvés formera le programme annuel du Projet soumis à l'approbation du Conseil Régional de Développement (CRD du Département de Zinder), des Ministères du Développement Rural et du Plan, et des bailleurs de fonds.

Avec l'approbation des dossiers et le feu vert des autorités de tutelle, chaque CVD passera un contrat avec les services techniques et/ou avec des entreprises privées. Le suivi et le contrôle du déroulement de l'opération seront assurés par le CVD, le CSRD, et par des agents du Projet. Les mêmes responsables devront éventuellement évaluer les résultats.

Quant au financement de l'opération les procédures sont définies comme suit: (1) une fois le dossier approuvé, le CVD demandera, avec visa du Projet, l'ouverture d'un compte en banque commerciale (2) les participations financières du CVD et du Projet seront déposées dans ce compte (3) le CVD engagera et puis paiera ses dépenses, soit à partir d'une caisse d'avance d'environ 100.000 FCFA, soit par chèques (avec visa du trésorier de la sous-préfecture concernée).

Il est à noter que le PDRI de Zinder ne compte travailler dans le contexte de ses opérations villageoises qu'avec les Conseils de Développement. Les structures coopératives (GM, Coop, ULC, USRC, URC) doivent être mobilisées uniquement dans le cadre du crédit agricole (intrants, matériel) et certaines interventions alliées, telles

que des magasins de stockage, des banques céréalières, et des boutiques coopératives.

### Projet Petites Opérations de Développement Rural (B.I.R.D.)

Le PPODR de la Banque Mondiale doit durer quatre ans à partir de fin 1984. Son nom définitif, paraît-il, pourrait être muté, à l'instar du projet du même titre au Burkina-Faso (Haute Volta), en "Projet de Fonds de Développement Rural." Ce projet est considéré par la B.I.R.D. comme "la première phase d'un support possible à plus long terme de la Banque mondiale aux petites opérations rurales au Niger." Il aura en principe une envergure nationale, mais se concentrera d'abord sur les Départements de Niamey et de Tahoua. Quelques expériences ont déjà été lancées mais n'ont pas encore montré de résultats probants.

L'objectif du PPODR est, selon le document du projet, de "développer une capacité sûre et financièrement adéquate pour l'identification, l'organisation, et la gestion d'investissements ruraux à petite échelle." Ce projet représente, donc, une nouvelle direction pour la Banque, qui cherche, au moyen de "multiples petits sous-projets," à combler une lacune créée par "la concentration, jusqu'à présent, des fonds sur les projets de grande envergure de développement nationale."

Spécifiquement le PPODR veut (1) "détecter et aider les initiatives locales et les groupes d'auto-gestion", (2) établir un système décentralisé de financement" qui doit d'une part "réduire les coûts d'investissement en capital" et d'autre part "reporter le poids du financement des coûts récurrents sur les bénéficiaires", (3) "supporter

et étendre les services gouvernementaux régionaux existants (COTEAR et COTEDEP)", (4) renforcer les structures de la Société de Développement, (5) augmenter la production agricole (et sa valeur), produire de nouveaux emplois, et, en général, "améliorer le niveau de vie rural".

Le PPODR se place donc carrément dans la ligne de la nouvelle génération de petits projets villageois. D'une part le PPODR financera des sous-projets d'infrastructure rurale (développement de bas-fonds et d'ouvrages d'irrigation, contrôle du débit de cours d'eau, stabilisation de dunes, boisement et reboisement, élevage, entrepôts villageois, banques céréalieres, petit artisanat rural, pistes rurales et ponts), d'autre part des sous-projets de petite production. Un important volet de formation des villageois accompagnera ces interventions, ainsi qu'une assistance technique de la part des agents du Projet.

Le PPODR essaiera dans l'organisation de ses activités de (1) travailler surtout avec "les communautés et organisations locales et à travers des structures administratives existantes", (2) imiter le processus de développement "bas-haut" utilisé déjà par les ONG (organisations non-gouvernementales), (3) utiliser "un simple centre de responsabilité au niveau le plus bas possible de l'administration", (4) "utiliser l'expérience du projet pour développer une distribution rationnelle des tâches de développement rural dans chaque région".

Les critères de sélection des sous-projets, dont le coût moyen se situe autour de \$40.000, sont comme suit: (1) demande significative de la communauté rurale, (2) grand nombre de bénéficiaires, (3) résultats relativement rapides, (4) fiabilité technique et capacité d'être gérés par la communauté, (5) potentiel d'augmenter la production et les revenus

ruraux (ou d'améliorer le niveau de vie), (6) large apport de main d'oeuvre familiale, (7) contribution financière de la communauté, (8) coûts récurrents assumables localement, (9) organisation et gestion simples, (10) reproductibilité à grande échelle, (11) réinvestissement local des revenus (surplus), (12) évaluation du succès du sous-projet par la communauté.

En ce qui concerne les sous-projets de production, aucun critère de rentabilité économique n'est donné dans le document de projet. Cependant, dans le rapport d'évaluation d'une possible troisième phase du Projet Fonds de Développement Rural en Haute Volta (1982), il est proposé qu'un rendement économique minimum de 12% soit satisfaisant pour les projets productifs. Pour les projets d'infrastructure villageoise le critère de rentabilité est que le projet entraîne "le coût le plus faible par bénéficiaire."

La filière administrative et financière du lancement et du suivi des sous-projets du PPODR part de la communauté de base (village) et monte jusqu'à l'Unité de Gestion du Projet (UGP) en passant par le Comité Technique d'Arrondissement (COTEAR) et puis par le Comité Technique Départemental (COTEDEP). Au-dessus même de l'UGP sera le ministère de tutelle, en l'occurrence probablement le Ministère du Plan. Il paraît qu'au lieu de situer le PPODR dans la D.S.E.P. (Direction des Services des Etudes et Programmes) du Ministère du Développement Rural, la Banque Mondiale tend à favoriser la création d'une "Direction des Micro-réalisations" au sein du Ministère du Plan. Cette direction pourrait être chargée éventuellement par le gouvernement de coordonner tous les projets du même genre (petites opérations

rurales) au Niger. Pour le présent, ceci ne reste qu'une hypothèse de la B.I.R.D.

**Le processus de lancement d'un ou de plusieurs sous-projets dans un village donné commence par la formulation d'idées par les villageois aidés dans la tâche par des "programmes intensifs de formation et de discussion."** Ceux-ci seront organisés par des agents du Projet et par le personnel de terrain d'une ONG "prête à participer au projet." Les propositions de sous-projets seront soumises au COTEAR qui sera chargé d'étudier et d'instruire les demandes. Les responsables du COTEAR devront se réunir avec les villageois pour "discuter en détail et se mettre d'accord sur la répartition des responsabilités dans la gestion de chaque sous-projet."

En ce qui concerne les modalités de financement des sous-projets, chaque projet doit ouvrir son propre compte en banque. Chaque compte-chèque aura deux signataires, l'un désigné par la communauté (avec approbation du COTEAR), l'autre serait le sous-préfet (ou désigné par le sous-préfet). Les comptes des sous-projets dans chaque communauté seront tenus par la communauté qui nommera un responsable.

Les COTEAR auront "un rôle-clé technique et de supervision" pendant la mise en opération des sous-projets. Non seulement devront-ils aider à élaborer les avant-projets sur proposition des villageois, ils devront en plus vérifier la fiabilité technique des travaux et veiller au bon déroulement de ces travaux. Ils seront chargés également de participer à l'évaluation des sous-projets une fois ceux-ci terminés.

Après les COTEAR, les COTEDEP étudieront les avant-projets et, une fois approuvés, les achemineront directement à l'Unité de Gestion du Projet à Niamey.

L'Unité de Gestion du Projet, qui consistera en quatre ou cinq experts techniques, passera à "une évaluation détaillée des sous-projets sur le terrain." Avec son approbation, chaque sous-projet pourrait recevoir jusqu'à \$25.000 dans son compte-cheque. L'UGP pourrait même autoriser un déboursement dépassant ce chiffre, le cas échéant. Ce groupe de conseillers techniques seront chargés avec les COTEAR de suivre et d'évaluer le progrès des sous-projets autorisés dans le cadre du PPODR.

Ce qui frappe par son absence dans ce projet de \$10.000.000 est le renforcement des structures de la Société de Développement, pourtant l'un des objectifs énoncés du PPODR. Les COTEAR et les COTEDEP sont des structures de l'Etat, et aucune mention n'est faite du rôle des GM, Coop, ou des CVD dans le Projet.

ANNEXE II  
PLANS VILLAGEOIS DE DEVELOPPEMENT

Au cours du dernier séminaire du Projet Productivité Niamey à Lossa (1-10 mars, 1984), quatre équipes du Projet ont séjourné 3 jours durant dans 8 villages de 2 arrondissements du Département de Niamey. Leur but était d'engager un dialogue avec les villageois en vue d'élaborer un "mini-plan de développement villageois répondant aux attentes et aux possibilités des intéressés tout en s'intégrant dans le cadre de la coopérative."

A la suite de cette tournée le responsable de la Cellule de Formation de la direction du PPN à Niamey a résumé les propositions des villageois en forme de petits projets villageois qui pourraient être lancés à la fin de 1984 ou début 1985.

Le document qui suit représente donc une première esquisse de la nouvelle approche de développement rural du PPN. Il contient de nombreux projets non-économiques, du genre "infrastructure villageoise." Si le Fonds de Développement Rural, proposé dans le présent rapport, doit servir pour lancer des projets villageois capables de rembourser ce Fonds, bon nombre de propositions de ce document ne pourraient mériter un financement. Cependant, d'autres sources de fonds pourraient être dégagées pour soutenir les petits projets non-économiques, comme pour financer les activités plus générales de formation et d'encadrement.

Les propositions de projets villageois qui suivent concernent les villages de Berey, Darey, Kokassay, et Loga de la coopérative de Darey, Arrondissement de Ouallam; et les villages de Tientienga Foulbé,

Tientienga Rimaïbé, Sianbore Bambara, et Ouro Barké de la coopérative de Tientlenga Foulbé, Arrondissement de Say. Sauf un projet d'apiculture, qui a reçu un pré-financement de 300.000 FCFA, les activités proposées ici n'ont pas encore débuté (octobre, 1984).

## PLANS VILLAGEOIS DE DEVELOPPEMENT:<sup>1</sup>

### BEREY

La demande des villageois découle directement de l'analyse qu'ils ont faite de leur situation.

Pour parer à la baisse de la production vivrière, inéluctable tant que la courbe pluviométrique ne se redressera pas, et à l'exode qui en découle, les habitants de Berey ont pris certaines initiatives: ils ont mis en valeur, par des jardins maraîchers et des vergers, la vallée qui longe le village; ils ont développé le petit élevage. Mais des difficultés qui dépassent un peu les ressources du village limitent ces initiatives: les puits s'effondrent; les animaux, sauvage comme domestiques, dévastent les jardins; le village s'approvisionne difficilement en plants fruitiers et en graines potagères; il manque de débouchés; jusqu'à la vallée elle-même qui est menacée d'enlèvement.

Un certain appui extérieur, venant se conjuguer au dynamisme incontestable du village, pourrait sans doute libérer ces initiatives.

D'une manière cohérente, les demandes des villageois s'organisent à partir de leurs principaux besoins:

---

<sup>1</sup>Cette section est tirée d'un document écrit par le responsable de la formation du PPN (M. Jean-Louis Marolleau).

1) Cultures maraichères et vergers

La clé de cette activité, ce sont les puits.

a) Construction de 10 puits cimentés de 1,40 m de diamètre, et 15 mètres de profondeur.

- la population fournira matériaux locaux et main d'oeuvre;

- l'appui extérieur consistera à fournir à crédit ciment, ferraille et moules à buses. Les usagers des puits rembourseront sur trois ans avec une année de différé. Le mètre linéaire de buses revient à 15.000 F.

- un maçon spécialisé dans les puits formera deux villageois

- l'attribution des parcelles ainsi que l'accès aux puits seront déterminés par le CVD qui s'assurera qu'aucun litige foncier ne menace l'entreprise.

- la profondeur relativement importante de la nappe phréatique (15 mètres) demande qu'on étudie des systèmes d'exhaure améliorés: dalou, manège à boeufs, éolienne...

- les travaux pour les puits commenceront dès que ce document sera approuvé et se poursuivront après la campagne agricole.

b) Approvisionnement en graines potagères et plants fruitiers.

Les services agricoles et forestiers, soutenus par le projet, fourniront plantes et semences qui seront cédées au comptant.

c) Commercialisation

Sans doute, la consommation locale pourra absorber une partie de la production et améliorer ainsi l'alimentation des villageois. Mais, il faut aussi envisager des débouchés extérieurs. Et étant donné l'enclavement de Berey, il serait prudent de songer assez vite à des techniques de stockage ou conservation, sans attendre

l'engorgement du marché; d'autant plus que, dans l'arrondissement de Ouallam, plusieurs villages se sont déjà engagés dans cette activité de production maraîchère.

d) Protection des jardins et de la vallée

Les clôtures traditionnelles résistent mal aux animaux qui les mangent ou les détruisent. Les villageois envisagent donc d'entourer leurs jardins de haies vives qui peuvent aussi briser le vent. Ceci débouche tout naturellement sur l'action suivante.

2) Pépinières forestières

Cette activité est donc étroitement liée à la précédente, puisqu'elle sera menée dans le cadre des jardins, grâce aux facilités d'accès à l'eau, et qu'elle vise à les protéger ainsi que l'environnement en général. Elle prolongera les efforts entrepris par certains villageois.

20 volontaires produiront, en deux ans, 24.000 plants de prosopis, neem et eucalyptus.

On commandera aux artisans de la région le petit matériel de jardinage nécessaire à ces pépinières: arrosoirs, pelles, rateaux. Ce matériel sera fourni sous forme de prêt par le canal de la coopérative.

L'appui extérieur consistera à fournir les pots plastiques (24.000) les semences, et les produits phytosanitaires (malathion, diazinon). Les services techniques guideront ces travaux.

La création de ces pépinières dépend évidemment de la construction des puits.

3) Foyers améliorés

La difficulté à s'approvisionner en bois de cuisine liée à la disparition du couvert végétal a conduit l'équipe visiteuse du village à proposer une troisième action: la construction de foyers améliorés pour la cuisine, qui vise à réduire la consommation en bois de chauffe.

On visera, d'un coup, les 86 familles du village.

On construira d'abord 10 foyers pour la démonstration.

On associera les potières du village à cette construction.

L'AFN poursuivra ensuite l'action jusqu'à ce que chaque famille dispose de son foyer amélioré.

L'opération qui ne demande d'autre moyen qu'un véhicule et du carburant pour visiter le village peut débuter presque immédiatement.

#### 4) Autres besoins

Ces trois activités constituent les priorités du village, même si la dernière n'est pas formulée explicitement par les villageois qui ne la connaissent peut-être pas.

D'autres besoins ont également été exprimés qui prendraient plutôt place à l'échelle de la coopérative: problèmes d'approvisionnement en intrants agricoles (semences, produits phytosanitaires, et même, matériel agricole) et en produits de première nécessité; besoins de santé (médicaments et soins).

#### 5) Résumé des moyens nécessaires pour les 3 activités proposées

Puits

- 1 moule à buses
- 25 tonnes de ciment
- de la ferraille
- 1 maçon puisatier

Jardins

- graines potagères et plants d'arbres fruitiers
- produits phytosanitaires

Pépinières: graines

- produits phytosanitaires
- 24.000 pots plastiques
- petit outillage (artisans ruraux)

Toutes ces activités demanderont du carburant pour visiter le village: à raison d'une visite par semaine (50 kms) et avec une consommation de 15 litres de gas-oil aux 100 kms, cela ferait 390 litres de gas-oil, soit environ 400 litres, ou 530 litres d'essence.

### DAREY

Siège de la coopérative, Darey se trouve dans une situation analogue à Berey. Sa population est moins nombreuse. Mais comme ceux de Berey, les villageois de Darey ont également mis en valeur leur vallée en creusant 7 puits traditionnels; ceux-ci se sont aussi effondrés et les jardins ont subi les mêmes dégâts causés par les animaux.

Toutefois, les priorités des villageois de Darey s'organisent différemment.

#### 1) Semences sélectionnées

Ils veulent d'abord essayer d'améliorer la production vivrière. Pour tirer le meilleur profit possible de la brève saison des pluies, ils demandent des semences sélectionnées de mil HKP donc ils ont pu apprécié les qualités comparativement à leurs semences traditionnelles qui n'arrivent plus à maturité, faute d'eau.

On propose donc de diffuser sur 100 ha 1.500 kg de semences HKP qui seront traitées avec 150 sachets de fongicide.

Le coût de l'opération s'établit ainsi:

125 F x 1.500 = 185.500 F

60 F x 150 = 9.000 F

TOTAL 194.500 F

Ces intrants seront payés comptant par les villageois intéressés.

L'opération qui demande peu de moyens, peut commencer dès l'approbation de ce document.

## **2) Formation des responsables du GM et du CVD**

Par ailleurs, les responsables du village sentent très bien qu'une bonne partie du fonctionnement des nouvelles structures leur échappe par manque de compétence et de formation. Ils ont besoin de connaître et comprendre leurs responsabilités respectives: ils doivent apprendre à lire, écrire et surtout compter; ils doivent apprendre à gérer eux-mêmes leurs propres activités.

Le bureau actuel de la coopérative comme les responsables du CVD sont disposés à consacrer deux mois à cette formation: 6 semaines pour l'alphabétisation de base; 2 semaines de perfectionnement dans diverses fonctions.

La proximité de la campagne agricole et les occupations présentes de l'équipe de formateurs obligent à reporter ces stages à la fin de l'année 84.

## **3) Création d'un magasin/boutique coopératif**

Comme tous les villages du secteur, Darey souffre de l'enclavement qui rend difficile tout approvisionnement. C'est pourquoi les villageois veulent créer un magasin/boutique qui facilite le ravitaillement en intrants agricoles ainsi qu'en produits de première nécessité (sel, sucre, huile, savon, riz, lait, macaronis...) pour toute la coopérative (voir plus bas).

Ils construiront eux-mêmes le bâtiment en matériaux traditionnels (banco). Pour mieux conserver les produits stockés, le sol sera recouvert d'une dalle de ciment dont le préfinancement sera demandé au Projet Productivité.

La vente de 10 tonnes de céréales demandés au PAM constituera le fonds de roulement initial de la boutique qui devra, ensuite, **s'auto-financer et s'approvisionner sur ses ressources propres.**

Un gérant recevra une formation appropriée (voir para 2). Un comité de gestion supervisera les activités de la boutique. Les membres de ce comité recevront également une courte formation.

#### 4) Maraîchage

Finalement, les villageois de Darey désirent reprendre et développer les activités de maraîchage en partie découragées par la fragilité des puits. Pour ce faire, il s'agit de creuser 3 puits de 15 mètres de profondeur et de les armer de buses. Les conditions de réalisation sont les mêmes qu'à Berey, (soit 7 tonnes de ciment + ferraille).

### KOKOSSAY

Soumis aux mêmes conditions que les voisins, ce qui préoccupe avant tout les villageois de Kokossay, ce sont les problèmes de santé: faute de dispensaires, de personnel de santé, de médicaments, le moindre accroc de santé devient un problème.

#### 1) Equipe de santé villageoise

Ils souhaitent donc, en priorité, constituer une équipe villageoise capable de donner les soins élémentaires à la population. Cette équipe comprendra 4 secouristes et 2 matrones. Ils géreront par ailleurs, une petite pharmacie de base.

Des volontaires sont disponibles immédiatement. Mais leur formation doit s'intégrer dans le programme du service départemental de

la santé. Ce n'est donc qu'en fin d'année ou début 85 que cette équipe participera à un stage de formation.

**Leur équipement (trousse d'urgence) sera acheté par les villageois.**

## 2) Approvisionnement en intrants agricoles

Après la santé, les villageois de Kokossay veulent résoudre leur problème d'approvisionnement, avant tout en intrants agricoles: semences sélectionnées de mil HKP, de niébé TN 8863, fongicide, produits phytosanitaires, engrais.

La demande des villageois n'a pas été approfondie. A la prochaine visite, il faudra donc déterminer avec précision les surfaces à ensemercer et les quantités de semences et de fongicide à fournir.

## 3) Maraîchage

Pour compléter l'amélioration de la production vivrière escomptée des semences sélectionnées, le village se propose de mettre en valeur 1 ha de bas-fond par des cultures de contre saison. Cette activité demande de creuser et armer de buses deux puits de vingt mètres de profondeur (soit 6 tonnes de ciment + la ferraille).

Pour la réalisation des puits, voir les autres villages.

## LOGA

Le village de Loga vit dans les mêmes conditions que les trois précédents; le moins peuplé de tous, il semble aussi le plus démuné en infrastructures. A part un puits cimenté, rien: ni école, ni marché, ni dispensaire... Un atout important: les gens s'entendent bien.

Les propositions des villageois de Loga recourent celle des autres villages.

#### 1) Semences sélectionnées

Comme à Darey, ils veulent en priorité agir sur la production vivrière en multipliant et vulgarisant des semences sélectionnées de mil HKP.

Au cours de la visite du village, les surfaces et les quantités n'ont pas été déterminées. En rendant compte aux villageois de ce plan de développement, il faudra recenser les personnes qui s'intéressent à cette opération pour prévoir les besoins en semences et fongicide.

#### 2) Equipe de santé villageoise

Les besoins de santé suivent de près les problèmes de production agricole. Il s'agit de former 2 secouristes et 2 matrones. La population est prête à cotiser jusqu'à 25.000 francs pour équiper son personnel de santé.

Pour la mise en oeuvre, voir Kokossay.

#### 3) Ecole et centre d'alphabétisation

Les villageois souhaitent également disposer d'une école sur place pour leurs enfants. Cette école pourrait également accueillir des cours du soir pour adultes.

Avant de pouvoir répondre à cette demande, il faut fournir un certain nombre de renseignements supplémentaires: sur les effectifs scolaires, les écoles du voisinage. De toutes façons, ils faut consulter l'inspection départementale de l'enseignement primaire pour connaître les orientations de la politique scolaire dans le secteur.

#### 4) Puits pour l'eau potable

Enfin, les villageois ont exprimé des besoins concernant l'approvisionnement en eau potable. Mais cette question demande une enquête plus poussée sur les ressources actuelles: un puits en ciment, deux forages en construction, plusieurs puits traditionnels.

## SYNTHESE

Chacun des quatre villages visités de la coopérative de Darey a proposé les réponses qu'il jugeait appropriées à ses problèmes.

Toutefois, étant donné la similitude des situations, des solutions peuvent également être fournies, et de façon plus efficace, au niveau de la coopérative. En particulier dans les domaines suivants:

### 1) Approvisionnement

Il est avantageux et plus simple de grouper les commandes de tous les intéressés; par ailleurs, la création d'un magasin/boutique pourra répondre aux besoins de toute la région.

- pour l'immédiat, on recensera donc les besoins en semences sélectionnées de mil HKP et en autres intrants agricoles.
- la demande de vivres PAM sera introduite par la coopérative dans les meilleurs délais.
- le bureau de la coopérative en collaboration avec les CVD organisera la construction du magasin/boutique.
- un comité de gestion de la boutique sera constitué.
- on fera l'inventaire des besoins en ciment et en ferraille pour la confection des buses des puits.

### 2) Formation

Les demandes de formation trouveront également une meilleure réponse au niveau de la coopérative ou même de la région.

- les équipes de santé villageoises, constituées par chaque village intéressé, seront formées par le personnel du Centre Médical de Ouallam dans le cadre général de son programme de formation.
- le gérant choisi pour la boutique et un suppléant participeront aux stages de formation de l'arrondissement à la fin de l'année

- des formations de courte durée regroupant plusieurs bureaux coopératifs et CVD répondront aux besoins de responsables des organisations villageoises.

- des puisatiers seront formés sur le tas dans chaque village (au moins deux par village) sous la responsabilité d'un ou deux spécialistes mis à la disposition de la coopérative.

### 3) Construction des puits et maraîchage

La construction des puits se fera dans chaque village. Toutefois, l'assistance et la supervision couvriront simultanément tous les villages intéressés.

### RESUME DES BESOINS<sup>1</sup>

Puits - 3 moules à buses  
- 38 tonnes de ciment  
- ferraille (à déterminer)

Maraîchage - graines potagères  
- plants d'arbres fruitiers  
- produits phytosanitaires

Pépinières - graines  
- produits phytosanitaires  
- 24.000 pots plastiques  
- petit outillage

---

<sup>1</sup> Les estimations indiquées ci-dessus pourront faire l'objet de réajustements en cours de réalisation.

Prod. viv. - 3 tonnes semences mil HKP (?)

- 300 sachets fongicide (?)

- produits phytosanitaires

Vivres PAM - 10 tonnes de céréales

### PLANS VILLAGEOIS DE DEVELOPPEMENT:

#### TIENTIENGA FOULBE; TIENTIENGA RIMAIBE; SIANKORE BAMBARA

Il convient de traiter ensemble les demandes des trois villages qui forment le complexe de Tientienga Foulbe; non seulement à cause de la proximité de villages dont on a parlé plus haut, mais parce que ces demandes sont convergentes: ils veulent recevoir un appui pour mettre mieux en valeur, par la culture maraîchère et les vergers, le bas-fonds qui les unit et qu'ils exploitent déjà. Viennent ensuite quelques autres demandes secondaires.

#### 1) Cultures maraîchères et vergers

Il s'agit d'une opération analogue à celle demandée par la coopérative de Darey. On suivra donc les mêmes procédures.

a) Construction de 20 puits cimentés de 1,40 mètre de diamètre et 8 à 10 mètres de profondeur.

La répartition sera la suivante:

- Tientienga F. : 12 puits pour 60 personnes exploitant 6 ha
- Tientienga R. : 6 " 30 " " 3 ha
- Siankore Bamb.: 2 " 8 " " 1,5 ha

Etant donné que les trois villages se partagent la vallée, on fera particulièrement attention aux problèmes fonciers qui pourraient surgir

d'une appropriation de la terre à travers l'implantation d'infrastructures comme puits.

Les travaux commenceront dès que possible et se feront en plusieurs tranches, en fonction des disponibilités en matériel (moules à buses) et du personnel qualifié (puisatier).

#### b) Clôtures

Les clôtures métalliques (barbelés ou grillage) reviennent cher; de plus, elles ne présentent pas une parfaite garantie contre les animaux qui enfoncent facilement les grillages et se glissent entre les fils barbelés, enfin, elles ne résisteront pas à la crue d'hivernage. Il faut donc discuter plus profondément avec les villageois cette question de clôture et s'inspirer de ce qui se fait dans la région.

#### c) Approvisionnement en graines potagères et plants fruitiers.

Ces intrants seront vendus au comptant. Pour les plants, il serait avantageux de créer des pépinières et de former quelqu'un à la technique de la greffe.

Les villageois détermineront eux-mêmes les quantités précises dont ils ont besoin.

## 2) Piste rurale

Les villageois voudraient également sortir de leur enclavement.

Deux opérations pourraient y contribuer:

- entretien de la piste Tientienga Foulbe-Makalondi par les villageois eux-mêmes. C'est un problème d'organisation pour affecter à chaque famille une parcelle de route. Reste à étudier si on peut envisager une prime d'encouragement.
- empierrement de la piste Tientienga Foulbe-Guelagjo selon les techniques et procédures utilisées pour la première: les villageois

chargent la chaussée de latérite qu'ils transportent avec leurs charrettes; ils reçoivent une indemnité par mètre réalisé. La traversée de plusieurs koré inondé en saison des pluies demandera de consulter le Génie Rural pour cette opération.

### 3) Puits villageois à Siankore Bambara

Le village est coupé de sa source pendant la saison des pluies. Il s'agit donc de construire un puits de 20 mètres pour l'approvisionnement du village.

### 4) Résumé des moyens nécessaires

Puits - 2 ou 3 moules à buses  
- 25 tonnes de ciment  
- ferraille  
- 2 maçons puisatiers

Jardins - graines potagères  
- plants d'arbres fruitiers  
- petit outillage à commander aux artisans ruraux

Piste - 500.000 F/km

Carburant: à raison d'une visite par semaine (200 kms) et avec une consommation moyenne de 15 litres de gas-oil aux 100 kms, cela ferait environ 1.600 litres de gas-oil, ou 2.200 d'essence.

## OURO BARKE

### 1) Restaurer le puits villageois

Equipés d'un forage dont ils espéraient la satisfaction facile de tous leurs besoins, les villageois ont abandonné leur puits creusé par l'OFEDS. L'eau stagnante a pourri et n'est plus propre à la consommation. Malheureusement, le forage n'a pas tenu ses promesses;

son faible débit suffit difficilement à satisfaire les besoins de tous, bêtes et gens; ceci se traduit par de longues files d'attente autour de la margelle.

Le premier souci des villageois d'Ouro Barke est donc de trouver une solution à l'abreuvement de leur nombreux cheptel. Pour décongestionner le forage, il s'agit de remettre en état le puits abandonné et de l'équiper d'un système d'exhaure approprié. Ceci se fera en deux étapes:

a) Vidange et curage du puits

Il faudra louer une moto-pompe et recourir aux services d'un spécialiste (voir OFEDES). Le tout avec la participation de la population.

b) Installation des poulies d'exhaure

La population coupera et installera les fourches qui recevront les poulies pour l'exhaure. Celles-ci seront fabriquées par l'artisan du village.

2) Améliorer les techniques culturales

Les villageois souhaitent ensuite qu'on les aide à mieux cultiver.

Pour ce faire, ils demandent ceci:

a) Approvisionnement en intrants agricoles

- semences sélectionnées + fongicide
- engrais
- pesticide

Les besoins n'ont pas encore été déterminés. Ce sera l'un des buts de la prochaine rencontre avec les villageois.

b) Démonstrations culturales

On formera à cette fin 3 paysans chargés de faire des démonstra-

tions, en particulier, sur la densité des semis. Ces paysans seront équipés de traceurs.

### 3) Former l'artisan du village

Le village souhaite encore que son artisan se perfectionne dans les techniques de forge pour mieux répondre aux besoins des gens aussi bien pour la fabrication du matériel traditionnel que pour l'entretien des équipements plus modernes.

On envisage de le faire participer au prochain stage de formation d'artisans ruraux à Makalondi.

### 4) Aménager le kori

Plus que du maraîchage, les villageois voudraient faire du riz en fin de saison des pluies; ils peuvent disposer d'une importante surface inondée qu'il s'agit seulement d'aménager. Sans envisager d'énormes travaux onéreux, on pourrait proposer la construction de diguettes qui retiendraient l'eau pendant quelque temps.

De toutes façons, cette opération demande de consulter le Génie Rural qui a d'ailleurs effectué une étude du site il y a une quinzaine d'années.

### 5) Résumé des moyens

Puits - location d'une moto-pompe  
- services d'un technicien

Culture - 3 traceurs  
- intrants agricoles (semences sélectionnées, fongicide, produits phytosanitaires)

Artisan - frais de formation: 1.000 F/j pendant 5 semaines

Carburant: il s'agit du même itinéraire que pour Tientienga Foulbe donc du même carburant.

## SYNTHESE

La coopérative devra coordonner un certain nombre de démarches pour mener à bien les activités de chaque village.

### 1) Approvisionnement

C'est la charge de la coopérative d'assurer l'approvisionnement des GM qui dépendent d'elle.

On recensera donc les besoins en semences sélectionnées, fongicide, graines potagères, plants fruitiers, produits phytosanitaires, ainsi qu'en matériel agricole.

A partir de la coopérative, le village de Ouro Barke pourra s'approvisionner en produits de première nécessité qu'il pourrait stocker dans un petit bâtiment construit par les villageois. Ceci relève de l'organisation interne du village.

### 2) Puits

Chaque village réalisera son programme de puits. Toutefois, l'approvisionnement et la supervision se feront simultanément pour tous les villages.

### 3) Piste

La piste est éminemment l'affaire de tous. Le bureau de la coopérative négociera donc avec les CVD la participation de chaque village en lui attribuant une portion à entretenir ou à réaliser.

## RESUME DES BESOINS (éventuellement révisables)

Puits - 2 ou 3 moules à buses

- 25 tonnes de ciment

- ferraille

- 2 maçons puisatiers

- location d'une moto-pompe

- services d'un spécialiste

Maraîchage - graines potagères

- plants d'arbres fruitiers

- petit outillage à commander aux artisans ruraux.

Cultures - 3 traceurs

- intrants agricoles (semences sélectionnées, fongicide, produits phytosanitaires)

Artisan - frais de formation: 40.000 F

Piste - 500.000 F/kilomètre

Carburant - 1.600 litres de gas-oil ou 2.000 litres d'essence.

## ANNEXE III

### PROCEDURE DE LANCEMENT ET DE SUIVI DES PETITS PROJETS VILLAGEOIS

#### (Phase I)

1. Assemblée Générale du GM  
Petits projets et leurs besoins d'encadrement et de financement sont proposés par les villageois.
2. Conseil d'Administration du GM  
Etude préliminaire des propositions avec l'aide du PPN et des services techniques. Approbation du CVD.
3. Conseil d'Administration de Coop  
Exposition des propositions choisies par les GM aux membres du Conseil qui seront chargés d'en élaborer des dossiers-plan de financement et d'exécution avec l'aide des agents de l'extérieur (PPN, services techniques). Envoi de la liste des dossiers au Comité de Gestion du FDR (Niamey).
4. Comité de Gestion du Fonds  
Etude les dossiers-plan des petits projets de chaque Coop.  
Envoi des dossiers au COTEAR de l'arrondissement approprié.
5. Comité Technique d'Arrondissement  
Le coordonnateur des services techniques fait étudier les dossiers-plan par les cadres techniques appropriés. Les modifications nécessaires sont faites. Des engagements sont

donnés pour procurer l'encadrement approprié aux villageois.  
Approbation du Sous-préfet et du CSRD.

6. Comité de Gestion du Fonds

Etablit un contrat entre les membres du GM villageois, les cadres des services techniques, et les agents du PPN. Charge le Conseil d'Administration de la Coop de la responsabilité de tous les crédits accordés aux GM. Débloque les crédits nécessaires pour financer tous les petits projets dans chaque Coop (par tranches). Un compte-cheque est créé à la CNCA à la disposition de la Coop (co-signataires, C de G et Coop).

7. Villages

Le déroulement des activités sur le terrain sera contrôlé étroitement par les agents du PPN (et d'autres projets, tel l'APA) et des services techniques. Toute irrégularité de dépense ou de comportement provoquera une investigation, et le cas échéant, l'arrêt du projet en cours. L'évaluation de chaque projet-pilote sera faite par les représentants du Comité de Gestion.

## ANNEXE IV

### LE PLAN COMMERCIAL

#### Introduction

Afin que puissent s'évaluer les propositions de financement dans le cadre du Fonds de Développement Rural (FDR) un plan commercial (ou économique) doit être préparé pour chaque petit projet villageois. Ce plan sera la pièce-clé du dossier-plan du projet, qui devra inclure, en plus, les engagements réciproques des villageois, des agents des services techniques, et des agents du PPN (Projet Productivité Niamey).

Le FDR du Département de Niamey vise la stimulation de petites activités économiques ou commerciales dont les revenus pourront être assez importants pour couvrir tous les frais directs et fixes (y compris l'amortissement du capital physique) et pour rembourser les prêts de démarrage (plus l'intérêt). D'autres projets envisage des programmes mixtes de subventions et de prêts (voir Annexe I), et semblent se soucier peu de la rentabilité économique de leurs sous-projets. La distinction entre petits projets "économiques," "socio-économiques," et "sociaux" est souvent faite, sans pour autant que les critères exacts des différences soient définis. Toujours est-il que le FDR doit distinguer les propositions rentables de celles, jusqu'ici prépondérantes, qui visent un renforcement de l'infrastructure sociale, tels que des pistes, des ponts, des bois de village, des diguettes, des entrepôts villageois, des puits, et la stabilisations des dunes.

L'exclusion des projets sociaux et certains projets "socio-économiques" du programme du FDR de Niamey ne nie en aucune manière leur

importance. La qualité de la vie des populations rurales en dépend en grande mesure. Seulement, ils ne peuvent produire directement les capitaux de réinvestissement nécessaires pour l'alimentation d'un processus continu de développement rural. Cependant, dans la mesure où des charges d'utilisation ou des loyers peuvent générer un revenu suffisant pour rembourser les prêts de démarrage, certains projets d'ordre socio-économique pourraient bénéficier d'un financement dans le cadre du FDR.

### Le Plan Commercial

Le plan commercial d'un petit projet doit rester simple. En plus de la description du capital de base nécessaire pour mettre en marche l'entreprise, le plan doit comporter le suivant: (1) une description détaillée du produit (ou service) de l'entreprise; (2) une description du personnel requis pour la main d'oeuvre et pour la gestion; (3) le calcul du prix de vente du produit (ou du service), y compris son prix de revient; (4) une description du processus de production, y compris le calcul des frais fixes y adhérent (loyer, salaires, taxes, etc.), et celui du seuil de rentabilité du volume de production; (5) la promotion du produit (ou service) que les entrepreneurs comptent faire pour vendre (processus de marketing amélioré).

Le plan commercial suggéré ici peut être enseigné facilement aux nouveaux entrepreneurs. Il comporte cinq rubriques, toutes commençant par un "P": Produit, Personnel, Prix, Production, Promotion. Deux calculs méritent une attention accrue, puisqu'ils sont souvent négligés dans le lancement de petites activités commerciales: le

calcul du prix de revient du produit et le calcul du seuil de rentabilité dans la production.

Le calcul du prix de revient par produit demandera l'analyse des coûts directs (y compris la main d'oeuvre) et des coûts indirects (procurement du matériel, frais de transport, etc.) par article. La marge de bénéfice pourra donc s'ajouter au prix de revient et devra être assez élevée pour pouvoir rembourser le prêt de démarrage et pour dégager un fonds d'expansion de l'entreprise, en plus du paiement des frais fixes (salaires des entrepreneurs, loyers, amortissement du matériel, et frais d'entretien de l'équipement et matériel de base).

Le seuil de rentabilité de la production peut donc se calculer sur la base des frais fixes pour une période déterminée divisés par la marge brute par article du produit (ou par mesure de quantité fixe, p. ex., litres, kilos, etc.). La marge brute est égale au revenu par article (prix de vente) moins les coûts directs et indirects pour l'article. La marge brute (marge de bénéfice) par article est donc importante et est conditionnée par (et conditionne) le volume de production. Cependant le volume des produits arrivant sur les marchés locaux peut avoir une influence sur le prix, le limitant à un niveau en dessous du prix de revient pour un volume de production donné. Ceci pourrait très bien être le cas dans les petits marchés régionaux du Niger, comme, par exemple, pour les cultures de contre-saison.